Université de Montréal

L'évaluation du risque en fonction de l'âge : L'efficacité de l'évaluation structurée dans la prédiction de la récidive

> Par Manon Jetté

École de criminologie Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès sciences (M.Sc.) en criminologie

Décembre 2010

© Manon Jetté, 2010

Université de Montréal Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé : L'évaluation du risque en fonction de l'âge : L'efficacité de l'évaluation structurée dans la prédiction de la récidive
Présenté par : Manon Jetté
A été évalué par un jury composé des personnes suivantes : Jean Proulx
Président-rapporteur
Jean-Pierre Guay Directeur de recherche

Jean-François Couture-Poulin

Membre du jury

RÉSUMÉ

Huit instruments d'évaluation du risque ont été appliqués sur 580 délinquants sexuels. Il s'agit du VRAG, du SORAG, du RRASOR, de la Statique-99, de la Statique-2002, du RM-2000, du MnSORT-R et du SVR-20. De plus, les sujets ont été cotés sur la PCL-R, qui vise la mesure de la psychopathie, mais qui a fait ses preuves en matière de prédiction de la récidive (Gendreau, Little, et Goggin, 1996). En vue de mesurer l'efficacité de ces instruments et de la PCL-R, une période de suivi de 25 ans a été observée. Aussi, une division de l'échantillon a été faite par rapport à l'âge au moment de la libération, afin de mesurer les différences entre les délinquants âgés de 34 ans et moins et ceux de 35 ans et plus. Le présent travail vise à répondre à trois objectifs de recherche, soit 1) Décrire l'évolution du risque en fonction de l'âge, 2) Étudier le lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive et 3) Comparer l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge. Les résultats de l'étude suggèrent que l'âge influence le niveau de risque représenté par les délinquants. Par ailleurs, les analyses des différents types de récidive indiquent que le type de victime privilégié par les délinquants influence également ce niveau de risque. Les implications théoriques et pratiques seront discutées.

Mots clés : délinquance sexuelle, récidive, prédiction, évaluation du risque, analyses de survie et courbes ROC.

ABSTRACT

Eight evaluation techniques demonstrating high risk sexual offenders has been taken upon 580 individual sexual offenders. They are among the VRAG, the SORAG, the RRASOR, the Static-99, the Static-2002, the RM-2000, the MnSORT-R and the SVR-20. Also, the subjects have been quoted according to the PCL-R, which focuses on their mental health, however supporting the quotes by prediction and relaps (Gendreau, Little, et Goggin, 1996). With the ongoing measuring of the suitability of these instruments as well as the PCL-R, it will take a period of 25 years for the observance. As well, a group of subjects have been studied from the age they were let out of prison, to come up with conclusions differentiating the offenders aging 34 and less with the offenders aging 35 and older. The present work on this subject matter hopes to focus on three research objectives: 1) Describe the evolution of risk according to the age, 2) To study the common point between age, they type of offender, and their relaps, and 3) To compare the suitability of 9 instruments the predict 4 types of relaps according to their age. The study results suggest that age affects the level of risk posed by offenders. Furthermore, analyses of different types of recidivism indicate that the preferred type of victim offender also influences the level of risk. The theoretical and practical implications are discussed.

Keys words: sexual delinquency, recidivism, prediction, risk assessment, survival analyses and ROC curve.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé					
Abstract	IV				
Table des matières	V				
Liste des tableaux					
Liste des figures	VIII				
Remerciements	X				
Introduction	1				
Chapitre 1	3				
Recension des écrits	3				
Cadre théorique: La relation âge-crime	4				
À quoi la baisse de la délinquance avec l'âge est-elle liée ?	4				
L'évaluation du risque de récidive chez les délinquants	8				
Validité de convergence de divers instruments actuariels	12				
La récidive chez les délinquants sexuels vieillissants	15				
Spécialisation, vecteurs de délinquance et de récidive	16				
La récidive chez les délinquants sexuels âgés selon le type d'agresseurs sexuels	18				
Objectifs de recherche	20				
Chapitre 2	21				
Démarche méthodologique	21				
Participants	22				
Procédures	24				
Instruments de mesure	26				
Récidive et période de suivi	27				
Stratégies analytiques	29				

Chapitre 3	32
Résultats	32
Lien entre l'âge et le niveau de risque	33
Lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive	34
Lien entre le risque et la récidive en fonction de l'âge	41
Chapitre 4	52
Interprétations	52
Le niveau de risque varie-t-il en fonction de l'âge ?	53
La récidive est-elle tributaire de l'âge et du type de délinquant ?	55
Quel est le lien entre le risque et la récidive lorsque l'âge est maintenu const	tant ? 57
Chapitre 5	63
Conclusion	63
Limites de la recherche et orientations futures	65
Implications	67
Bibliographie	68
Annexe 1	XIII
Annexe 2	XIX

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I. Catégories d'âge des sujets
Tableau II. Catégories des délinquants en fonction de l'âge et du type de victime privilégié.
Tableau III. Statistiques descriptives des instruments d'évaluation du risque et de la PCL-R
Tableau IV. Taux de récidive sur une période de 5 ans suivant la libération
Tableau V. Tests à postériori du coefficient de Breslow
Tableau VI. Corrélations entre les instruments d'évaluation du risque et de la PCL-R 42
Tableau VII. Aires sous la courbe (AUC) pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R en fonction de la récidive sur une période de 5 ans suivant la libération pour l'ensemble de l'échantillon
Tableau VIII. Aires sous la courbe (AUC) pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R en fonction de la récidive sur une période de 5 ans suivant la libération selon l'âge des délinquants
Tableau IX. Aires sous la courbe (AUC) corrigées pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R pour la récidive sexuelle et la récidive de type nuisance sexuelle sur une période de 5 ans suivant la libération selon l'âge des délinquants
Tableau X. Aires sous la courbe (AUC) corrigées pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R pour la récidive violente et la récidive non violente sur une période de 5 ans suivant la libération selon l'âge des délinquants.

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Nombre de délinquants sexuels en fonction de l'âge et du type de victime privilégié.	. 24
Figure 2. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets des instruments d'évaluation du risque et de la PCL-R.	. 34
Figure 3. Courbes de survie pour la récidive sexuelle.	. 38
Figure 4. Courbes de survie pour la récidive violente.	. 39
Figure 5. Courbes de survie pour la récidive non violente.	. 40
Figure 6. Moyenne des trois meilleures aires sous la courbe pour les instruments à l'étu selon le type de récidive perpétrée par les délinquants sexuels sur une période de 5 ans suivant la libération.	
Figure 7. Moyenne des trois meilleures aires sous la courbe (AUC) corrigées pour les instruments à l'étude selon le type de récidive perpétrée par les délinquants sexuels sur une période de 5 ans suivant la libération.	
Figure A. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du VRAGX	XIX
Figure B. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du SORAG	XX
Figure C. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RRASOR	XX
Figure D. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction de la Statique-99 X	ΙΧΙ
Figure E. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction de la Statique-2002.	XII
Figure F. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RMSX	XII
Figure G. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RMVXX	Ш
Figure H. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RMCXX	III
Figure I. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du MnSOST-R XX	ΊV
Figure J. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du SVR-20 XX	ΊV
Figure K. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du PCL-RX	XV

À mes grands-parents, Jacques et Claudette Jetté

REMERCIEMENTS

Mon premier merci est pour mon directeur de recherche, Jean-Pierre Guay, car sans toi, rien n'aurait été possible. Tu as su me donner l'encadrement et les encouragements nécessaires à l'accomplissement de ce projet. Puis, je tiens à remercier Raymond A. Knight pour les données utilisées dans le cadre de ce mémoire.

Merci à mes amies, à mes parents et à mes grands-parents, qui ont su m'épauler et m'encourager en cours de route! Merci à vous, Lyzane, Anthony, Lidia et Chloé.

Enfin, merci à toi Olivier pour m'avoir supporté dans ce projet qui, par moments, était une épreuve ! Je n'aurais pas réussi sans ton soutien.

INTRODUCTION

Les crimes de nature sexuelle attisent généralement des préoccupations sociales importantes dans la population. Les autorités étant également préoccupées par les implications d'une récidive sont soucieuses quant à une évaluation du risque exacte chez les délinquants sexuels. La prédiction du comportement criminel est ainsi primordiale au fonctionnement de tout système correctionnel (Bonta, Harman, Hann et Cormier, 1996; Hanson, 2005b). Elle tient une place importante tant pour l'intervention en milieu correctionnel que pour les libérations conditionnelles. Ceci permet de limiter les coûts économiques et sociaux engendrés par les erreurs dans la prédiction de la récidive. Ce besoin de prédire le comportement criminel s'est soldé par la création d'outils actuariels de prédiction de la récidive. Ces instruments sont notamment basés sur les théories criminologiques, afin de déterminer les éléments permettant de prédire la récidive (Andrews et Bonta, 2006).

L'une des théories à l'origine de ces instruments est la relation entre l'âge et la délinquance. Hirschi et Gottfredson (1983) ont d'ailleurs souligné dans leurs travaux que cette relation constitue une théorie à part entière. De nombreuses études ont démontré la relation âge-crime (Blockland et Nieuwbeerta, 2005 ; Brame et Piquero, 2003 ; Collins, 2004 ; Gottfredson et Hirschi, 1986 ; Greenberg, 1994 ; Hirschi et Gottfredson, 1983 ; Sampson et Laub, 2003 ; Tittle et Grasmick, 1998 ; Tittle, Ward et Grasmick, 2003). De façon générale, les résultats des études convergent sur la relation âge-crime. Ainsi, on observe une pointe de l'activité criminelle à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte. Cette pointe d'activité diminue de façon prononcée jusqu'à environ 30 ans, pour ensuite poursuivre son déclin de façon graduelle.

En somme, la littérature scientifique en criminologie rapporte une réduction du risque associé au vieillissement des délinquants. En contrepartie, les délinquants vieillissants obtiennent généralement des scores plus élevés pour les facteurs

statiques que les délinquants plus jeunes et ce, en raison de l'accumulation des antécédents criminels. Ainsi, les délinquants vieillissants ont généralement eu plus de temps pour commettre des gestes répréhensibles que les délinquants plus jeunes. Ce faisant, ils sont susceptible d'obtenir des scores plus élevés aux échelles actuarielles que les délinquants plus jeunes. L'objectif du présent mémoire est donc d'étudier la validité prédictive des instruments actuariels d'évaluation du risque en fonction de l'âge des délinquants, et de comprendre l'effet de l'accumulation de facteurs statiques sur la qualité de la prédiction.

CHAPITRE 1 RECENSION DES ÉCRITS

Cadre théorique : La relation âge-crime

Le comportement criminel des délinquants se caractérise par une pointe de l'activité criminelle à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte. Il s'en suit une diminution drastique de l'activité délictueuse jusqu'à l'âge d'environ 30 ans. Par la suite, la diminution se poursuit, mais avec une tendance moins prononcée. Il va donc sans dire que la délinquance est le propre des jeunes adultes. Les efforts visant à comprendre le lien entre l'âge et la délinquance ont fait l'objet d'un nombre important de travaux en criminologie (Blockland et Nieuwbeerta, 2005; Brame et Piquero, 2003; Collins, 2004; Gottfredson et Hirschi, 1986; Greenberg, 1994; Hirschi et Gottfredson, 1983; Sampson et Laub, 2003; Tittle et Grasmick, 1998; Tittle et coll., 2003). Enfin, si la relation âgecrime fait généralement l'unanimité, il en va autrement pour les raisons qui expliquent une telle stabilité des résultats.

À quoi la baisse de la délinquance avec l'âge est-elle liée ?

Vieillissement de l'individu

D'emblée, il a été proposé que le lien entre l'âge et le crime ne peut être expliqué autrement que par le vieillissement physique, donc par la perte des capacités de l'individu adoptant des comportements déviants (Hirschi et Gottfredson, 1983). En effet, le vieillissement normal de l'être humain finirait par avoir raison de ses capacités (Cusson, 1998; Hirschi et Gottfredson, 1983), ce qui viendrait compromettre son activité criminelle. Bien que la courbe reliant l'âge au crime puisse être variable dans le temps (Greenberg, 1994; Steffensmeier, Allan, Harer et Streifel, 1989), elle est stable en regard des conditions sociales et culturelles entourant la perpétration d'agissements délictueux (Gottfredson et Hirschi, 1986; Gottfredson et Hirschi, 1990; Hirschi et Gottfredson, 1983). Elle est aussi stable en fonction des types de délits rapportés dans les sondages autorévélés (Hirschi et Gottfredson, 1983). La validité des sondages autorapportés est toutefois remise en cause, puisqu'il a été proposé que la diminution de la délinquance à l'âge adulte soit fonction de l'abandon des sondages longitudinaux par les individus

faisant preuve d'une forte délinquance (Brame et Piquero, 2003). La mortalité expérimentale serait ici en cause. Néanmoins, il a été suggéré que le lien entre l'âge et le crime soit variable en fonction du type de délits (Steffensmeier et coll., 1989). En effet, la fraude serait un type de délit principalement perpétré par les délinquants vieillissants, alors que les vols, les introductions par effraction et le trafic de stupéfiants seraient davantage le fait de jeunes délinquants.

Trois explications ont été proposées relativement au déclin de la délinquance avec le vieillissement (Gottfredson et Hirschi, 1986). Premièrement, le délinquant n'est plus sujet d'intérêt pour le système de justice, car il a diminué son activité criminelle. Deuxièmement, le délinquant est toujours sujet d'intérêt pour le système de justice, car malgré une baisse de son activité criminelle, le niveau de cette dernière demeure élevé. Troisièmement, le maintien d'une activité criminelle à un niveau élevé conduit le système de justice à neutraliser le délinquant, soit en appliquant des peines privatives de liberté.

Neurobiologie

Pour plusieurs, le lien entre l'âge et le crime proviendrait d'un dérèglement des neurotransmetteurs (Collins, 2004). Ce dérèglement des mécanismes liés à la sérotonine serait responsable de la perpétration de délits, ce qui pourrait expliquer la recherche de sensations fortes qui prévaut entre 16 et 24 ans. Alors qu'un faible niveau de sérotonine engendrerait des comportements agressifs et impulsifs, les mêmes comportements pourraient résulter de forts niveaux de dopamine, de noradrénaline et d'acétylcholine. L'activité criminelle s'expliquerait donc par une modification, au fil du temps, de l'activité des neurotransmetteurs (Collins, 2004). Avec l'âge, les taux de sérotonine et de gaba, un neuromédiateur lié à l'agressivité, augmenteraient, alors que l'inverse se produit pour les autres neurotransmetteurs.

Biologie

Le comportement délinquant pourrait aussi s'expliquer, du moins en partie, par une fluctuation des hormones sexuelles. En effet, la testostérone aurait un impact sur la délinquance (Barbaree, Blanchard et Langton, 2003). En fait, le niveau de testostérone

diminuerait avec le vieillissement (Gray, Feldman, McKinlay et Longcope, 1991). Certains voient dans le parallélisme des courbes âge-crime et âge-testostérone la démonstration du lien entre la testostérone et le niveau de délinquance (Barbaree et coll., 2003). Le lien est en partie corroboré par une association statistique entre les niveaux de testostérone et une réduction de la récidive chez les délinquants sexuels, particulièrement en ce qui a trait à la récidive de nature sexuelle (Barbaree et coll., 2003).

Sociologie

Bien que les mécanismes neurobiologiques soient liés au vieillissement et semblent expliquer une partie du lien entre l'âge et les crimes, plusieurs se sont penchés sur les différents événements de la vie et leur influence sur le crime (Blockland et Nieuwbeerta, 2005 ; Cusson, 1998 ; Horney, Osgood et Marshall, 1995 ; Laub et Sampson, 1993). Les événements de vie importants, aussi appelés points tournants de la vie, pourraient être responsables d'un abandon du crime. Le mariage et le travail sont des éléments qui jouent en faveur d'un désistement criminel à l'âge adulte. Toutefois, l'impact de telles entreprises socialisantes serait fonction de l'âge. En effet, il a été observé que le mariage contribue au désistement criminel s'il survient après l'âge de 24 ans. Entre 18 et 23 ans, le mariage serait plutôt positivement associé à la perpétration d'actes délictueux (Cusson, 1998 ; Laub et Sampson, 1993). De plus, alors que le mariage peut contribuer à réduire le risque de condamnation, la séparation en augmenterait la probabilité (Blockland et Nieuwbeerta, 2005).

L'effet serait semblable en ce qui concerne l'emploi. Les adolescents occupant des emplois auraient une plus forte propension à commettre des délits que ceux qui n'en ont pas (Blockland et Nieuwbeerta, 2005). Toutefois, cette tendance se renverserait à l'âge adulte, puisque les chômeurs commettent plus de délits que ceux qui occupent un emploi. La stabilité professionnelle serait donc un indicateur de l'abandon de la carrière criminelle (Cusson, 1998 ; Laub et Sampson, 1993). L'âge délimitant ce point tournant de la vie serait 27 ans (Uggen, 2000).

Bien que l'abandon de la délinquance soit lié aux points tournants de la vie, il n'en demeure pas moins que les différences individuelles exercent une influence indéniable sur ce phénomène l'abandon de la délinquance (Horney et coll., 1995). En regard de ce qui précède, l'impact des points tournants de la vie sur le lien entre l'âge et la délinquance est incertain. Hirschi et Gottfredson (1983) ont d'ailleurs insisté sur le fait que l'impact des points tournants de la vie, liés au vieillissement chronologique, ait été confondu avec l'effet du vieillissement physique de l'individu. Ainsi, selon ces auteurs, l'abandon de la perpétration d'actes délictueux serait lié à la perte de capacités en lien avec le vieillissement physique des criminels plutôt qu'avec le vieillissement en âge dont sont fonction les points tournants de la vie.

Pour plusieurs, il semblerait que le lien entre l'âge et le crime soit le fait de la capacité de certaines personnes à se contrôler. En effet, il semblerait que la forte délinquance à l'adolescence et au début de l'âge adulte soit liée au faible contrôle de soi, alors que la diminution de la délinquance à l'âge adulte serait liée à l'acquisition de l'autorégulation (Tittle et Grasmick, 1998). Cette explication s'oppose à la position de Hirschi et Gottfredson en utilisant leur théorie du contrôle de soi. En effet, le vieillissement physique est mis de côté au profit de l'autorégulation dans cette explication. Ainsi, les individus plus âgés auraient appris de leurs erreurs et ils seraient à même de faire des choix plus judicieux que les plus jeunes, puisqu'ils auraient acquis du contrôle de soi (Tittle et coll., 2003).

Quelles que soient les explications proposées, plusieurs travaux indiquent une forte association entre l'âge et le crime (Brame et Piquero, 2003 ; Hirschi et Gottfredson, 1983). Cette association montre une augmentation de la délinquance à l'adolescence suivie d'une diminution lente à l'âge adulte. Si un tel lien existe entre l'âge des délinquants et le crime, les stocks correctionnels devraient refléter la distribution démographique de la population générale. Nous observons actuellement un vieillissement de la population générale, au Québec et au Canada (Statistiques

Canada). Parallèlement, nous observons également un vieillissement de la population carcérale au Québec et au Canada (Robitaille, Guay et Savard, 2002).

Plusieurs travaux indiquent que les délinquants plus âgés sont différents des délinquants plus jeunes, notamment en ce qui concerne la nature des délits qu'ils commettent. Les délinquants âgés seraient davantage enclins à commettre des délits de nature violente, tels que des homicides et des infractions sexuelles (Uzoaba, 1998).

L'évaluation du risque de récidive chez les délinquants

L'évaluation du risque est importante, notamment en ce qui concerne la prise de décision au quotidien chez les praticiens. La prise de décision relative à l'élargissement libératoire d'un délinquant sexuel est d'autant plus délicate. En cas de récidive, les décideurs doivent rendre compte à la population de la décision prise. Aussi, en l'absence de récidive, le maintien en incarcération de ces délinquants engendre des coûts supplémentaires dans l'administration des services correctionnels (Rice et Harris, 1997). Pour des motifs économiques, humanitaires, pratiques et éthiques, l'incarcération à perpétuité n'est pas une option pour les délinquants sexuels (Hanson et Harris, 2001). En ce sens, des dispositions doivent être prises afin de mieux évaluer le risque que représentent les agresseurs sexuels graves (Rice et Harris, 1997). La prédiction de la récidive permet par ailleurs d'améliorer la surveillance dans la communauté et de déterminer quels délinquants peuvent être gérés en toute sécurité dans la collectivité (Hanson et Harris, 2001). Les premières années suivant la mise en liberté sont celles où les délinquants sexuels sont le plus à risque de récidive (Harris et Hanson, 2004). De plus, le principe du risque suggère que les délinquants ayant un risque élevé de récidive devraient bénéficier d'interventions plus intensives (Andrews, 1989). Les interventions visant les délinquants à risque élevé contribuent davantage à la sécurité du public (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Une évaluation du risque efficace permet ainsi de cibler les délinquants qui représentent un haut risque et par le fait même de cibler ceux qui devraient bénéficier d'une intervention en vue de réduire un tel risque.

Les pratiques en matière d'évaluation du risque de récidive ont subi de nombreux changements au fil du temps. On décrit généralement trois familles de stratégies utilisées afin de prédire de la récidive : le jugement professionnel (ou clinique) non structuré, le jugement professionnel structuré et la prédiction actuarielle (Hanson, 1998).

La première stratégie est le jugement clinique non-structuré, dans lequel le jugement humain et professionnel est principalement utilisé pour évaluer le risque présenté par les délinquants et prédire la récidive. L'évaluation du risque à l'aide d'une telle méthode s'appuie principalement sur l'entretien et de la lecture du dossier de la personne contrevenante. Le professionnel organise librement les informations colligées afin d'estimer le risque. Dans ce cas, la nature des informations colligées, de même que le poids relatif de chacun des facteurs de risque est laissé à la discrétion de l'évaluateur. De nombreux travaux ont démontré au fil du temps que ce type d'évaluation, souvent appelée évaluation clinique traditionnelle, n'offrait que des performances modestes dans la prédiction de la récidive. En fait, sa capacité de prédiction a été jugée par plusieurs comme à peine supérieure à celle du hasard (Hall, 1988; Hanson et Bussière, 1998; Mossman, 1994).

En réponse aux problèmes liés à cette méthode peu efficace, plusieurs ont opté pour une structuration du processus, et se sont tournés vers le développement d'instruments actuariels visant à bonifier la prédiction. Ces instruments ont pour but d'encadrer l'évaluation et comprennent une procédure objective dans laquelle les items, ainsi que le poids qu'ils représentent, sont déterminés par l'instrument (Grove et Meehl, 1996). Cette seconde famille de stratégies, la méthode actuarielle, permet quant à elle de prédire la récidive dans une proportion allant de modéré à élevé (Hanson et Morton-Bourgon, 2004, 2007, 2009). Les instruments actuariels

proposent une cotation mécanique des instruments, dans laquelle les items sont spécifiés par l'instrument, les règles de cotation sont claires, le poids relatif de chacun des items est prédéterminé, et chacune des catégories de risque qu'elle permet de générer est associé à une probabilité de récidive. Selon les travaux ayant comparé l'efficacité de la prédiction de ces méthodes de prédiction de la récidive, cette stratégie a permis d'obtenir des prédictions plus précises que le simple jugement clinique (Bonta, 2002 ; Grove et Meehl, 1996) et la prédiction est supérieure pour tous les types de récidive (Hanson et Morton-Bourgon, 2004).

La troisième stratégie est celle du jugement professionnel à fondement empirique (ou jugement clinique structuré). Selon des travaux récents, les stratégies de jugement clinique structuré parviennent à prédire la récidive avec une précision allant de faible à modérée (Hanson et Morton-Bourgon, 2004). Selon cette méthode, le clinicien en charge du dossier évalue le risque représenté par le délinquant en fonction de critères déterminés à l'avance.

Le besoin de prédire la commission de nouveaux délits, de même que les études visant à en étudier la performance des instruments, a mené au cours des années 1990 à une prolifération d'outils actuariels de prédiction de la récidive (Andrews et Bonta, 2006; Hanson, 2005b). Ces outils peuvent être classés dans deux grandes familles d'instruments: ceux constitués uniquement de facteurs statiques et ceux constitués de facteurs statiques et dynamiques. Les facteurs statiques sont des aspects immuables dans le temps ou que l'intervention n'est pas en mesure d'influencer (Andrews et Bonta, 2006; Craig, Browne et Stringer, 2003). Les antécédents criminels et l'âge sont de bons exemples de facteurs statiques, car ils ne peuvent être influencés par l'intervention correctionnelle. Pour leur part, les facteurs dynamiques sont des aspects changeant avec le temps (Andrews et Bonta, 2006; Craig et coll., 2003). La consommation d'intoxicants et les distorsions cognitives en sont de bons exemples, car ils peuvent être modifiés par l'intervention clinique. La prise en compte des facteurs dynamiques a pour avantage de permettre d'orienter l'intervention correctionnelle en vue de réduire la récidive (Hanson, 2005b). Tant

les facteurs statiques que dynamiques permettent de prédire la récidive chez les délinquants sexuels (Proulx, Pellerin, Paradis, Mc Kibben, Aubut et Ouimet, 1997).

Il existe une variété d'outils actuariels de prédiction de la récidive criminelle. Les travaux sur le contenu des instruments ont tenté de cibler les facteurs les plus influents sur la récidive (Buikhuisen et Hoekstra, 1974; Fazel, Sjöstedt, Langström et Grann, 2006; Gendreau, Little et Goggin, 1996; Scalora et Garbin, 2003). Ainsi, il a été établi que les récidivistes sexuels sont plus jeunes, tant au début de leurs agissements criminels que lors de leur première arrestation, qu'ils ne sont généralement pas mariés, et qu'ils ont davantage d'antécédents de crime contre la propriété (Scalora et Garbin, 2003). Aussi, bien que la récidive violente et sexuelle diminue avec le vieillissement, le fait d'avoir une victime inconnue est un facteur de risque présent dans une plus large proportion chez les récidivistes de plus de 55 ans (Fazel et coll., 2006). Ce facteur de risque est présent dans une moindre mesure pour les autres classes d'âge. Il a aussi été observé que le changement de milieu suivant une peine privative de liberté était bénéfique en ce qui avait trait à la récidive. En effet, les délinquants qui déménagent après avoir été libérés par une institution correctionnelle récidivent dans une proportion moindre que ceux qui ne déménagent pas. De plus, la récidive survient dans un délai moins rapide pour ceux qui ont changé de milieu (Buikhuisen et Hoekstra, 1974).

Les principaux instruments actuariels comportent à divers degrés un nombre restreint de dimensions. En effet, les aspects utilisés pour prédire la récidive sont généralement au nombre de cinq ou six (Barbaree, Langton et Peacock, 2006; Knight et Thornton, 2007). Dans le cadre de leur travaux, Barbaree et coll. (2006), en sont venus à identifier six grandes dimensions contenues dans les instruments à l'aide d'analyses factorielles exploratoires: 1) les comportements antisociaux, 2) l'abus sexuel d'enfants, 3) la persistance, 4) les comportements de prédation, 5) le fait d'être jeune et célibataire, et 6) et le fait de faire des victimes masculines. Les travaux de Knight et Thornton ont eu aussi été en mesure d'identifier des dimensions similaires à l'aide de stratégies analytiques du même type. Les cinq

facteurs identifiés étaient : 1) la persistance criminelle, 2) la persistance sexuelle, 3) le fait d'être jeune et célibataire, 4) l'agression violente d'une victime inconnue et 5) le fait de s'en prendre à des victimes masculines.

À cet égard, les travaux de Parent, Guay et Knight (2011) indiquent une forte covariation entre les divers instruments actuariels généralement utilisés. Plus précisément, considérant qu'ils partagent les mêmes variables, le VRAG et le SORAG (r = 0.92 p < 0.01), de même que le RRASOR et la Statique-99 (r = 0.77p<0,01), sont fortement corrélés. Puis, compte tenu que la Statique-2002 a été conçue à partir du RRASOR et de la Statique-99, elle est fortement associée à ces deux derniers (respectivement r = 0.76 p < 0.01 et r = 0.82 p < 0.01). Puis, le RMC étant obtenu suite à l'addition du RMS et du RMV, il est fortement corrélé avec ces deux instruments (respectivement r = 0.82 p < 0.01 et r = 0.81 p < 0.01), bien que ceux-ci ne soient que movennement corrélés entre eux (r = 0.33 p<0.01). Enfin, la PCL-R étant une variable du VRAG et du SORAG, elle est fortement associée à ces deux instruments (respectivement r = 0.76 p < 0.01 et r = 0.77 p < 0.01). En somme, presque tous les instruments à l'étude sont fortement corrélés entre eux (les coefficients r variant de 0,21 à 0,92 p<0,01). Avec un contenu relativement similaire, c'est donc sans surprise que les instruments d'évaluation du risque en délinquance sexuelle covarient. La prochaine section s'attarde spécifiquement à la performance des différents instruments dans la prédiction de la récidive.

Validité de convergence de divers instruments actuariels

Plusieurs études ont mis empiriquement à l'épreuve les instruments actuariels les plus utilisés. Dans le cadre d'une méta-analyse, Hanson, Morton et Harris (2003) ont combiné 17 études en vue d'évaluer la validité prédictive de plusieurs instruments actuariels. Ainsi, pour le RRASOR (Hanson, 1997) (N = 5004), la Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999) (N = 4202), le VRAG (Harris, Rice et Quinsey, 1993) (N = 1000) et le SORAG (N = 1104) les résultats suggèrent que la

valeur prédictive se situe entre marginale et modeste avec des échantillons indépendants des échantillons de conception. Cette étude a utilisé le d de Cohen pour évaluer la valeur prédictive de ces instruments. Une valeur d de 0,50 est considérée comme moyenne et une valeur d de 0,80 est considérée comme grande. Selon les auteurs (Hanson et coll., 2003), un d de Cohen de 0,68 équivaudrait à une AUC ROC de 0,68. Ainsi, pour la récidive sexuelle, les résultats indiquent du d de 0,66 pour le RRASOR (intervalle de confiance (IC) de 0,58 à 0,75), de 0,76 pour la Statique-99 (IC de 0,65 à 0,87), de 0,64 pour le VRAG (IC de 0,50 à 0,79) et de 0,68 pour le SORAG (IC de 0,51 à 0,86).

Dans une moindre mesure, trois autres instruments ont fait l'objet d'études de validation. Ainsi, pour le MnSOST-R (Epperson, Kaul, Huot, Goldamn et Alexander, 2003), les résultats sont mitigés. Si Bartosh, Garby, Lewis et Gray (2003) ainsi que Barbaree, Seto, Langton et Peacock (2001) ont rapporté que le MnSOST-R ne prédit pas significativement la récidive sexuelle, ils ont indiqué qu'il prédisait significativement la récidive générale (coefficients d'aires sous la courbe respectifs de 0,66 et de 0,65). Puis, contrairement à ces recherches, Langton, Barbaree, Seto, Peacock, Harkins et Hansen (2007) indiquent que le MnSOST-R prédit significativement la récidive sexuelle (coefficient d'aire sous la courbe de 0,70) et violente (coefficient d'aire sous la courbe de 0,64).

En ce qui concerne la Statique-2002 (Hanson et Thornton, 2002), les travaux de Langton et coll. (2007) correspondent aux résultats obtenus grâce à l'échantillon original. Ainsi, la Statique-2002 prédit la récidive sexuelle et les coefficients d'aires sous la courbe varient de 0,71 à 0,72.

Pour ce qui est du RM-2000, Thornton, Mann, Webster, Blud, Travers, Friendship et Erikson, (2003); et Craig, Beech et Browne (2006) ont rapporté des résultats inférieurs pour le RMS comparativement aux résultats obtenus avec l'échantillon original (coefficients d'aires sous la courbe respectifs variant de 0,59 à 0,68 et de 0,75 à 0,77). Cependant, les résultats obtenus pour le RMV étaient semblables à

ceux obtenus avec l'échantillon de départ et montrait de bonnes performances (coefficients d'aires sous la courbe respectifs variant de 0,86 à 0,87 et de 0,78 à 0,85).

Enfin, deux outils qui n'étaient pas originalement conçus pour être utilisés à titre d'instruments actuariels ont fait l'objet d'études de validation. Le SVR-20, (Sjöstedt et Långström, 2002) a été créé dans une optique de jugement professionnel structuré. Néanmoins, ils rapportent que les résultats obtenus indiquent que l'instrument prédit significativement la récidive sexuelle (coefficient d'aire sous la courbe de 0,49) et violente (coefficient d'aire sous la courbe de 0,64). Craig et coll. (2006), quant à eux, obtiennent les mêmes résultats, mais avec des coefficients d'aires sous la courbe respectifs variant de 0,46 à 0,51 pour la récidive sexuelle et variant de 0,54 à 0,72 pour la récidive violente.

La PCL-R (Hare, Harpur, Hakstian, Forth, Hart et Newman, 1990) évalue les traits de personnalité psychopathique. Précisons que le score à la PCL-R constitue une variable de VRAG et du SORAG. Barbaree et coll. (2001) ont rapporté que cet instrument prédisait la récidive violente et sexuelle chez les agresseurs sexuels avec des coefficients d'aires sous la courbe respectifs de 0,68 et de 0,63.

Si la plupart des instruments semble être en mesure de prédire la récidive, ils n'offrent pas les mêmes performances pour tous les types d'agresseur sexuels. En effet, les travaux de Parent et coll. (2011) indiquent que la performance de ceux-ci est fonction du type d'agresseur. En effet, les auteurs ont comparé la validité prédictive de neuf instruments. Leurs résultats indiquent que ces derniers offrent des performances très variables dans leur capacité à prédire selon le type de délinquant. Si les instruments les plus utilisés dans le domaine sont en mesure de prédire efficacement la récidive sexuelle chez les agresseurs d'enfants, ils offrent des performances moindres pour les agresseurs de femmes et les agresseurs mixtes (qui font des victimes adultes et juvéniles). De tels résultats rappellent la pertinence de considérer la grande hétérogénéité des délinquants sexuels (Knight, Rosenberg et

Schneider, 1985 ; Proulx, Perreault, Ouimet et Guay, 1999 ; Proulx, St-Yves, Guay et Ouimet, 1999) dans l'évaluation de ceux-ci. Dans cet esprit, peu d'auteurs se sont spécifiquement penchés sur la validité prédictive en fonction de l'âge des délinquants.

La récidive chez les délinquants sexuels vieillissants

Le taux d'infractions sexuelles ont tendance à diminuer avec le vieillissement, tout comme les autres comportements criminels (Hanson, 2001). Hanson (2005a) a regroupé huit échantillons (N = 3425) en vue d'évaluer la récidive sexuelle auprès de délinquants sexuels en fonction de l'âge. Il en ressort que les délinquants plus âgés obtiennent des résultats inférieurs à la Statique-99 que les délinquants plus jeunes (r = -0,199). Les délinquants âgés de 24 ans et moins obtiennent les plus hauts scores, ce qui se veut conséquent avec le fait qu'un point est attribué lorsque le délinquant est âgé de moins de 25 ans. Lorsque la variable liée à l'âge est retirée de l'instrument, les autres variables demeurent significativement corrélées avec l'âge, bien que l'association soit plus modeste (r = -0.09). Ainsi, les niveaux de risque, de même que la récidive sont inversement liés à l'âge. Néanmoins, certains facteurs de risque pourraient être négligés par le Statique-99. Par conséquent, le faible taux de récidive chez les délinquants plus âgés pourrait être attribué au faible risque que représentent ces derniers. Cependant, il est possible que les délinquants âgés aient un plus faible risque de récidive pour différentes raisons et, en ce sens, d'autres travaux sont nécessaires (Hanson, 2005a).

Les travaux de Lussier et Healy (2009) ont aussi porté sur la force du lien entre l'âge et la récidive. Leurs travaux ont mis en lumière que l'âge au moment de la libération permettrait une prédiction de la récidive équivalente à la Statique-99, soit l'instrument de prédiction de la récidive sexuelle le plus utilisé. En utilisant un échantillon de 553 délinquants sexuels incarcéré dans un établissement fédéral, soit purgeant une sentence de plus de deux ans, ils ont établi que l'âge à la libération

était équivalente en termes de validité prédictive à la Statique-99, tant pour la récidive générale (respectivement des coefficients d'aires sous la courbe de 0,73 et de 0,65) que pour la récidive sexuelle et violente (respectivement des coefficients d'aires sous la courbe de 0,71 et de 0,66). Les résultats des analyses multivariées suggèrent par ailleurs que le niveau de risque obtenu à la Statique-99 devrait être ajusté en fonction de l'âge à la libération. En effet, l'âge à la libération serait significativement et négativement corrélé à la Statique-99 (r = -0,10 p<0,05). La plupart des variables composant la Statique-99 seraient inversement reliées à l'âge au moment de la libération.

Tout comme pour le lien âge-crime en général, la délinquance sexuelle diminuerait graduellement jusqu'à l'âge de 30 ans, pour ensuite poursuivre son déclin dans des proportions moindre. Barbaree et coll. (2003) ont utilisé un échantillon de 1431 délinquants sexuels en vue d'étudier l'excitation sexuelle chez ces délinquants. Les résultats démontrent que le déclin de la délinquance sexuelle avec le vieillissement pourrait être expliqué par l'effet combiné d'une diminution de la libido et une diminution de la sensibilité des tissus péniens (r = 0,47 p<0,001) ou une interaction des niveaux hormonaux combinés à des variables liées à la maturation. Ainsi, l'âge à la libération serait inversement proportionnel à la récidive sexuelle (N = 468) (Barbaree et coll., 2003). Il serait toutefois illusoire de croire que la récidive chez les agresseurs sexuels n'est fonction que de l'âge (Barbaree, Langton et Blanchard, 2007). En fait, cette variable serait étroitement liée à la nature de la délinquance et au type d'agresseur sexuel.

Spécialisation, vecteurs de délinquance et récidive

Les travaux sur la récidive chez les délinquants sexuels indiquent que les principaux vecteurs de passage à l'acte, du moins identifiés par les instruments en délinquance sexuelle, sont l'orientation antisociale et les intérêts sexuels déviants (Hanson et Morton-Bourgon, 2004 ; McCann et Lussier, 2008). L'orientation antisociale, soit le

fait de commettre des délits variés et être impliqué dans un mode de vie délinquant constitue la première composante. Plusieurs travaux indiquent que de façon générale, les récidivistes sexuels ont davantage un mode de vie antisocial (Hanson, 2001) que les non récidivistes. Ils ont plus souvent des caractéristiques liées au trouble de la personnalité antisociales ou à une psychopathie (Hare, 2003). À cet égard, les travaux de Knight et Guay (2006) rappellent l'importance de la composante psychopathique dans la compréhension de la dynamique des agresseurs de femmes. Par ailleurs, la PCL-R, l'instrument étalon pour mesurer la psychopathie, offrirait des performances équivalentes aux instruments spécialisés pour prédire la récidive chez les agresseurs de femmes adultes (Parent, Guay et Knight, 2011). La composante de l'orientation antisociale pourrait permettre, du moins en partie, d'expliquer la nature même de la délinquance des agresseurs sexuels. En effet, pour plusieurs, (Lussier, 2005), bien qu'une certaine spécialisation soit observable chez les agresseurs sexuels, ils sont pour une bonne part des délinquants généralistes. Les agresseurs sexuels de femmes adultes récidiveraient majoritairement dans les délits de nature non-sexuelle. Les agresseurs sexuels de femmes adultes commettraient davantage de récidives violentes que les agresseurs sexuels d'enfants (Hanson et Bussière, 1998).

Le second vecteur de délinquance serait les intérêts sexuels déviants. Cette déviance sexuelle, marquée par d'avoir plusieurs types de victime, des victimes inconnues, des infractions à l'adolescence et des paraphilies, plus particulièrement de l'exhibitionnisme et du travestisme (Hanson et Harris, 2001), caractériserait une partie des délinquants sexuels et serait lié à la récidive. Les intérêts sexuels déviants seraient pour leur part principalement le fait des agresseurs de victimes juvéniles, et expliquerait, du moins en partie, le degré plus élevé de spécialisation criminelle pour des délits sexuels chez ceux-ci.

La récidive chez les agresseurs sexuels âgés selon le type d'agresseur sexuel

Les taux de récidive pour les agresseurs sexuels de femmes adultes correspondent dans une large mesure à la courbe qui relie l'âge à le crime décrite précédemment. Il en va cependant autrement pour les agresseurs sexuels d'enfants. La pointe des agressions sexuelles pour ces derniers se situe entre 30 et 40 ans. D'ailleurs, des analyses de trajectoires effectuées par Lussier, Tzoumakis, Cale et Amirault (2010) ont mis en lumière l'existence d'un sous-groupe de délinquants sexuels dont l'éclosion de la carrière criminelle serait tardive, soit au tournant de la trentaine. Ces derniers, formant un groupe relativement restreint (approximativement 10%) auraient tendance à abuser d'adolescentes, et finiraient par rejoindre la cadence des délinquants sexuels les plus actifs. Toutefois, pour la majorité des délinquants, il s'en suit un déclin de la délinquance vers la mi-quarantaine (Prentky et Lee, 2007).

La pertinence de se préoccuper des types d'agresseurs sexuels tient au fait que ces derniers ont tendance à différer en âge. En effet, les agresseurs sexuels d'adultes sont généralement plus jeunes que les agresseurs sexuels d'enfants (Hanson, 2001; Meloy, 2005). Les agresseurs sexuels de femmes adultes ont des taux de récidive générale et violente plus élevés que les agresseurs sexuels d'enfants (Proulx et coll., 1997; Quinsey, Rice et Harris, 1995). Leurs patrons de délinquance ressemblerait donc plus à celui des délinquants non-sexuels, et aurait tendance à s'atténuer avec le passage du temps.

Le cas des agresseurs d'enfants serait pour sa part différent. Ces derniers auraient généralement tendance à être plus âgés, et leur délinquance serait plus le fait de la composante de déviance. Motiuk et Brown (1996) ont d'ailleurs émis l'hypothèse que la délinquance sexuelle pourrait être plus persistante chez les agresseurs sexuels d'enfants. La persistance des crimes sexuels pourrait donc être expliquée par l'intérêt sexuel déviant (Hanson, 2001).

Toutefois, les différences d'âge entre les deux groupes peuvent s'expliquer autrement. En effet, certains travaux indiquent que la reportabilité est en partie responsable de ces différences. En effet, la faible reportabilité aux autorités des agressions sexuelles perpétrées à l'endroit de victimes d'âge mineures se traduirait en une quantité moindre d'arrestation (Hall, 1988). Puis, un report tardif de ce type de délinquance, en raison des délais encourus dans la détection de ce type de délit, pourrait être à l'origine de l'âge plus avancée des agresseurs sexuels d'enfants par rapport aux agresseurs sexuels d'adultes. Ceci constitue une limite importante qui mérite d'être soulignée (Hanson, 2001).

La notion d'occasion de passage à l'acte est aussi importante dans la compréhension des taux de récidive en lien avec l'âge des délinquants sexuels. Les agresseurs sexuels de victime d'âge adulte récidivent moins avec le vieillissement. Ceci pourrait s'expliquer par une diminution du nombre d'occasions de passage à l'acte. En effet, les adultes tendent à fréquenter des gens de leur âge. Avec le vieillissement, les délinquants côtoient de moins en moins de jeunes adultes, ce qui diminue les occasions de passage à l'acte. Pour les agresseurs sexuels de victime d'âge mineur, la situation inverse se produirait. En effet, avec le vieillissement, les occasions de passage à l'acte augmentent vers le milieu de l'âge adulte (de la fin de la vingtaine jusqu'à la fin de la quarantaine). Ceci s'explique de deux façons, ces délinquants atteignent un âge où ils ont leurs propres enfants et où ils côtoient des personnes qui en ont. C'est ainsi qu'il y a une augmentation du nombre de passages à l'acte chez ces derniers, jusqu'à la fin de la quarantaine (Hanson, 2001). Il existerait conséquemment une relation plus forte entre l'âge et la récidive violente qu'entre l'âge et la récidive sexuelle (Hanson et Thornton, 2002), laquelle relation pourrait être liée au type d'agresseur sexuel.

Objectifs de recherche

Les antécédents de comportements antisociaux et criminels, de même que l'âge, sont de bons facteurs de prédiction de la récidive. Il existe toutefois deux états de fait en lien avec l'évaluation du risque. Les travaux sur le lien entre la délinquance et l'âge indiquent que la délinquance suit une trajectoire classique qui passe par une augmentation rapide à l'adolescence, l'atteinte d'un sommet au début de la vie adulte et une diminution progressive au cours de l'âge adulte. Une fois le mitan de la vie atteint, le risque aurait donc subi une diminution importante (Brame et Piquero, 2003 ; Hirschi et Gottfredson, 1983). Les explications de cette diminution du risque sont nombreuses, comme par exemple le vieillissement du corps, les changements dans le fonctionnement neurologique et hormonal associé au vieillissement ou une meilleure intégration sociale. En contrepartie, les outils faisant usage de facteurs de risque statiques laissent croire que le risque augmente avec le temps, notamment en raison d'une accumulation d'antécédents criminels (Barbaree et coll., 2007). À cet égard, il est difficile de concilier le fait que le vieillissement est généralement associé à une diminution du risque avec celui que la majorité des instruments tablent principalement sur des facteurs statiques pour prédire la récidive.

L'objectif principal du présent mémoire est donc d'étudier l'efficacité de l'évaluation du risque dans la prédiction de la récidive en fonction de l'âge. Plus spécifiquement, il visera à : a) décrire l'évolution du risque en fonction de l'âge ; b) étudier le lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive ; et c) comparer l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge.

CHAPITRE 2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Participants

L'échantillon utilisé dans le cadre de la présente démarche de recherche est composé de 601 délinquants qui ont été référés au Massachusetts Treatment Center (MTC) pour les agresseurs sexuels dangereux, afin d'être évalués entre 1959 et 1984. Ce centre de traitement, instauré en 1959, a pour mission d'évaluer et de traiter les individus condamnés pour des délits de nature sexuelle caractérisés par une fréquence importante ou de l'agressivité (Knight et Thornton, 2006 ; Prentky et Lee, 2007). Parmi ces délinquants sexuels, 266 ont été évalués puis traités au MTC, selon la loi du *Civil Commitment*. Puis, certains délinquants sexuels n'avaient pas été reconnus comme étant sexuellement dangereux au terme du processus d'évaluation. Ces délinquants sont retournés dans les prisons d'État afin de compléter leur sentence. Parmi ces délinquants, 333 ont été retenus pour compléter notre échantillon (Knight et Thornton, 2006).

Pour les besoins de l'étude, nous n'avons retenu que les sujets pour lesquels il était possible de calculer l'âge au moment de la libération. Ainsi, notre échantillon se compose de 580 sujets. Les sujets sont presque tous caucasiens (91,1 %). L'âge au moment de la libération varie de 15 à 65 ans, avec une moyenne de 32,3 ans (écart type : 10,8 ans).

Le but de la présente étude étant d'étudier l'efficacité de plusieurs instruments d'évaluation du risque (et de la PCL-R) en fonction de l'âge, le problème de la définition des catégories d'âge se pose. Uzoaba (1998) avait ciblé les délinquants âgés de 50 ans et plus comme étant des délinquants âgés. Néanmoins, notre échantillon ne contenait que 51 délinquants sexuels âgés de 50 ans ou plus soit 8,8 % de l'échantillon. Devant la petitesse de ce sous-groupe, nous avons abaissé l'âge divisant notre échantillon en deux catégories à 35 ans. Ce choix se voulait stratégique en ce sens qu'à 35 ans, les délinquants plus jeunes ont délaissé leur activité délictueuse, considérant que la courbe reliant l'âge à la criminalité indique un ralentissement du délaissement de la délinquance à compter de 30 ans. Les délinquants âgés sont donc les sujets âgés de 35 ans et plus, ce qui représente 35,5% de notre échantillon. Ces données sont illustrées dans le tableau 1. Ce choix se

révèle conséquent avec la courbe reliant l'âge au crime. En effet, tel qu'il le fut discuté précédemment, il y a une pointe de l'activité criminelle à l'adolescence et au début de l'âge adulte. Il s'en suit un déclin prononcé de la délinquance jusqu'à environ 30 ans. Le déclin de la délinquance se poursuit de façon graduelle par la suite. Ainsi, la plupart des délinquants jeunes abandonnent la perpétration d'actes délictueux avant l'âge de 30 ans, soit durant la phase de déclin prononcé de l'abandon de la délinquance. En délimitant le groupe des délinquants âgés à 35 ans, il est certain que les délinquants plus jeunes ont délaissé cette activité.

Tableau I. Catégories d'âge des sujets.

	N	%
Délinquants âgés de 34 ans et moins	374	64,5 %
Délinquants âgés de 35 ans et plus	206	35,5 %
Total	580	100,0%

Par ailleurs, il demeure important de faire état d'une différence importante qui prévaut au sein des catégories d'âge de délinquants. Tel qu'il est possible de le constater en consultant la figure 1, la catégorie des délinquants âgés de 34 ans et moins compte la majorité des agresseurs sexuels d'adultes. Une minorité d'agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus sont des agresseurs sexuels d'adultes. Pour leur part, les agresseurs sexuels d'enfants sont distribués de façon presque égale entre les deux catégories d'âge de délinquants sexuels. Ainsi, dans les deux catégories créées en fonction de l'âge des délinquants, il existe une autre différence majeure, soit la répartition des agresseurs sexuels d'adultes. Cette différence pourrait influencer les résultats obtenus dans les diverses analyses réalisées. En ce sens, plusieurs analyses seront faites en fonction de quatre catégories plutôt que deux, afin de bien rendre compte des divergences possibles entre celles-ci. Les délinquants âgés de 34 ans et moins ainsi que ceux ayant 35 ans et plus se verront à nouveau divisés en deux catégories, soit les agresseurs sexuels d'adultes et les agresseurs sexuels d'enfants. Les proportions représentées par ces quatre catégories sont présentées dans le tableau 2. La création de ces quatre catégories a toutefois réduit à nouveau la taille de l'échantillon utilisé dans certaines analyses en raison de l'absence de spécification quant au type d'agresseur sexuel que représentaient certains sujets.

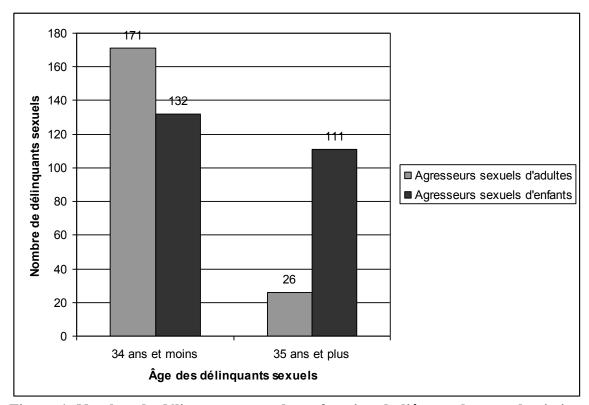


Figure 1. Nombre de délinquants sexuels en fonction de l'âge et du type de victime privilégié.

Tableau II. Catégories des délinquants en fonction de l'âge et du type de victime privilégié.

	N	%
34 ans et moins agresseurs sexuels d'adultes	171	29,1 %
34 ans et moins agresseurs sexuels d'enfants	132	22,4 %
35 ans et plus agresseurs sexuels d'adultes	26	4,4 %
35 ans et plus agresseurs sexuels d'enfants	111	18,9 %
Total	440	74,8 %

Procédures

Les données de la présente étude proviennent de l'évaluation de délinquants sexuels qui ont été référés au MTC afin d'être évalués entre 1959 et 1984. À cette époque, les instruments d'évaluation du risque n'existaient pas. Ainsi, les instruments à l'étude ont

été cotés à l'aide des dossiers cliniques du MTC et des casiers judiciaires. Les dossiers cliniques du MTC contiennent de l'information concernant la période d'évaluation de 60 jours des sujets. Ces informations proviennent de différentes sources, dont les rapports de l'école et de l'employeur, les rapports de probation et de libération conditionnelle, les rapports psychiatriques et médicaux, les résultats de tests psychologiques et les résumés d'entrevues cliniques. Dans le cas des sujets ayant complété un traitement au MTC, de l'information additionnelle est disponible, tels que les rapports trimestriels de traitement, les rapports de comportement dans l'institution et au travail, de même que les évaluations pour la libération des sujets concernés (Knight et Thornton, 2006).

Le risque de récidive des sujets a été mesuré à l'aide de plusieurs instruments d'évaluation du risque développés dans les années 1990 et au début des années 2000. Il s'agit du VRAG, du SORAG, du RRASOR, de la Statique-99, de la Statique-2002, du RM-2000, du MnSORT-R et du SVR-20. De plus, les sujets ont été cotés sur la PCL-R. Bien que cet instrument ait été conçu pour évaluer la psychopathie, il a montré de bons résultats quant à la prédiction de la récidive (Gendreau et coll., 1996 ; Parent, Guay et Knight, 2009). Les instruments retenus pour ce travail sont les instruments d'évaluation du risque les plus utilisés dans la prédiction de la récidive. (Voir en annexe pour la liste complète des indicateurs de chacun des instruments actuariels.)

Tel qu'il le fut mentionné précédemment, les neuf instruments retenus pour le présent travail ont été complétés à l'aide des dossiers cliniques du MTC et des casiers judiciaires. Près du tiers des dossiers des agresseurs sexuels retenus dans l'échantillon de départ ont été cotés par deux évaluateurs. Cette double cotation a été effectuée à l'aveugle. Les dossiers ont été sélectionnés de façon aléatoire et les évaluateurs ne connaissaient pas cette sélection. Cette procédure a permis de vérifier la fidélité interjuges. Le coefficient de corrélation intraclasse qui permettait de l'évaluer variait de bon à excellent (r = 0.89) pour le MnSOST-R à r = 0.94 pour le RMV) (Parent et coll., 2009).

Instruments de mesure

Violence Risk Appraisal Guide (VRAG). Le VRAG s'adresse aux délinquants violents atteints de troubles mentaux plutôt qu'aux délinquants sexuels. Le score total peut varier entre -27 et +38 et il se distribue en 9 catégories de risque, 0 étant le plus faible risque et 9 étant le plus élevé (Harris et coll., 1993). Mentionnons que cet instrument inclut la mesure de la PCL-R.

Sex Offender Risk Appraisal Guide (SORAG). Le SORAG a été créé à partir du VRAG, mais il s'adresse de façon spécifique aux délinquants sexuels. Il contient également la mesure de la PCL-R. Le score total varie entre -27 et +51. Tout comme le VRAG, ce score se distribue en 9 catégories, le plus faible risque correspondant à 0 et le plus haut risque étant 9 (Barbaree et coll., 2007). Le SORAG a été complété malgré l'absence de mesures phallométriques sur les délinquants évalués au MTC (Knight et Thornton, 2006).

Rapid Risk Assessment for Sexual Offense Recidivism (RRASOR) ou Évaluation Rapide du Risque de Récidive Sexuelle (ERRRS). Cet instrument regroupe quatre indicateurs qui ont plus tard été repris dans la Statique-99. Il s'agit donc d'une version rapide d'un outil de prédiction de la récidive. Le score total peut varier entre 0 et 6 (Hanson, 1997).

Statique-99 et Statique-2002. Comme leur nom l'indique, ces outils actuariels ne regroupent que des indicateurs statiques. La Statique-2002 est la version récente de la Statique-99. Ces outils s'adressent aux délinquants sexuels. Ils ont été conçus pour prédire la récidive sexuelle, mais ils ont également fait leur preuve dans la prédiction de la récidive violente chez cette catégorie de délinquants. Les scores totaux varient respectivement entre 0 et 12 ainsi qu'entre 0 et 14 (Hanson, 2005a; Hanson et Thornton, 1999; Hanson et Thornton, 2002).

Risk Matrix 2000 (RM-2000). Le RM-2000 s'adresse aux délinquants sexuels. Cet instrument d'évaluation du risque se divise en trois échelles. La première consiste en la

prédiction de la récidive sexuelle (RMS). La deuxième échelle concerne la prédiction de la récidive violente (mais non sexuelle) (RMV). Enfin, la dernière échelle regroupe les deux précédentes (RMC) (Thornton et coll., 2003).

Minnesota Sex Offender Screening Tool – *Revised (MnSOST-R)*. Le MnSOST-R est un instrument destiné aux délinquants sexuels. Le score total peut varier entre -14 et +30 et il peut se distribuer en 3 catégories de risque (Epperson et coll., 2003).

Sexual Violence Risk -20 (SVR-20). Le SVR-20 est un instrument destiné aux délinquants sexuels. Il se divise en trois domaines, soit l'ajustement psychosocial, la délinquance sexuelle et les plans futurs. Chaque indicateur peut être coté de 0 à 2 et le score total se situe entre 0 et 40 (Knight et Thornton, 2006).

Psychopathy Checklist–Revised (PCL-R). Cet instrument qui vise à établir la présence de psychopathie chez un individu s'est montré probant dans la prédiction de la récidive (Andrews et Bonta, 2006). Il se divise en deux facteurs, soit le facteur personnalité et détachement émotionnel ainsi que le facteur impulsivité et comportement antisocial. Tout comme pour le SVR-20, les indicateurs sont cotés de 0 à 2 et le score total se situe entre 0 et 40 (Hare et coll., 1990).

Récidive et période de suivi

Pour mesurer la récidive, plusieurs avenues peuvent être empruntées. Les cinq mesures de la récidive sont la suspension de la libération conditionnelle pour la violation de conditions libératoires, l'arrestation, la condamnation, l'incarcération (Gendreau et coll., 1996) et la mise en accusation (Prentky et Lee, 2007; Scalora et Garbin, 2003). L'utilisation de la mise en accusation comporte des avantages, dont l'obtention du plus grand nombre d'informations possible. En effet, le retrait de la plainte de la victime entraîne bien souvent un arrêt des procédures contre le suspect. Aussi, l'utilisation de la mise en accusation permet d'éviter la réduction de la nature des délits pour lesquels

l'individu est condamné lors de la négociation du plaidoyer de culpabilité qui survient souvent en cour (Knight et Thornton, 2006; Prentky et Lee, 2007; Scalora et Garbin, 2003). Toutefois, l'utilisation de la mise en accusation comme mesure de la récidive inclut les fausses accusations, ce qui peut la biaiser. Dans la présente étude, en raison de ses nombreux avantages, la mise en accusation a été retenue comme mesure de la récidive.

Pour faire un suivi en vue de déterminer la récidive, quatre sources officielles ont été utilisées. Il s'agit du *Massachusetts Board of Probation*, du *Massachusetts Parole Board*, du *Massachusetts Treatment Center Authorized Absence Program* et du *Federal Bureau of Investigation* (FBI). Le *Massachusetts Board of Probation* permet l'obtention d'informations sur tous les individus qui ont été pris en charge par le système de justice de l'État du Massachusetts. Le *Massachusetts Parole Board*, quant à lui, permet d'obtenir des informations sur les délinquants incarcérés ou en libération conditionnelle dans cet état. Puis, le *Massachusetts Treatment Center Authorized Absence Program* permet d'obtenir des informations sur les délinquants qui sont graduellement libérés du MTC. Enfin, le FBI permet de savoir si les délinquants ont récidivé dans un autre état américain (Knight et Thornton, 2006).

Bien que les données obtenues soient souvent redondantes, cette cueillette de données a permis de valider l'information obtenue. La principale limite de cette procédure est que cette dernière ne permet d'identifier que les délinquants qui ont été en contact avec le système de justice.

À partir de 1987, les assistants de recherche ont eu accès aux sources officielles de données. Ils ont enregistré les informations relatives aux mises en accusation. La période de récidive possible s'étalait donc de la date de la libération du délinquant au premier mars 1986. La période de suivi est variable pour chacun des délinquants à l'étude, puisqu'elle est fonction de la date de mise en liberté. Les délinquants qui composent l'échantillon n'ont pas tous été libérés au même moment. Ainsi, la période de récidive possible pour les délinquants variait de quelques jours à 27 ans (Parent et coll., 2009).

Au total, 172 mises en accusation criminelles ont été identifiées. Ces dernières concernent 78 articles du code criminel différents. Ces mises en accusation ont été divisées en quatre catégories.

- 1. Récidive sexuelle : Ce type d'infraction consiste en un contact physique, en l'occurrence sexuel, non désiré par la victime. (Ex : agression sexuelle)
- 2. Récidive violente : Ce type d'infraction concerne une agression violente contre une personne. (Ex : vol qualifié)
- 3. Récidive non violente: Cette catégorie regroupe les délits contre les biens. La victime n'est pas présente lors de la perpétration du délit. (Ex : vol simple)
- 4. Nuisance sexuelle: Cette catégorie inclut tous les crimes de nature sexuelle qui n'impliquent pas de contact physique avec la victime (Ex : exhibitionnisme) (Knight et Thornton, 2006).

Stratégies analytiques

Pour effectuer les différentes analyses statistiques, les versions 12.0 et 16.0 du logiciel *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS) ont été utilisées. De plus, certains calculs ont été faits à l'aide du logiciel Microsoft Excel. Afin de déterminer l'efficacité de l'évaluation structurée dans la prédiction de la récidive chez les délinquants sexuels vieillissants, trois questions de recherche sont investiguées dans ce travail.

Lien entre l'âge et le niveau de risque

Dans un premier temps, une série d'analyses a été effectuée pour décrire l'évolution du risque en fonction de l'âge. Ces analyses permettront de voir de quelle manière fluctuait le risque de récidive avec le vieillissement, selon les divers instruments à l'étude. Dans cette première section, une figure présente les différentes courbes représentant l'évolution du risque. Elle permet d'apprécier le lien entre l'âge et le niveau de risque représenté par les délinquants à l'étude pour chacun des instruments d'évaluation du risque.

Lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive

Dans un deuxième temps, des analyses ont été effectuées pour étudier le lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive. Ces analyses permettront de rendre compte de l'influence du vieillissement sur la récidive, selon le type de victimes privilégié. Des statistiques descriptives font d'abord état de l'impact du vieillissement sur la récidive sur une période de 5 ans. Cette période a été déterminée afin de réduire au minimum le nombre de données manquantes dans nos analyses. Puis, des analyses de survie ont été faites sur une période de 25 ans. Ces analyses permettent de déterminer le temps écoulé avant la venue d'un événement, en l'occurrence une récidive criminelle. En soustrayant le pourcentage cumulatif de non récidivistes pour un temps donné de un et en multipliant le résultat obtenu par cent, il était possible d'extraire le pourcentage de récidivistes pour des temps donnés.

Lien entre le risque et la récidive en fonction de l'âge

Dans un troisième temps, les analyses effectuées comparent l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge. Ainsi, le lien entre l'évaluation du risque et la récidive, en fonction de l'effet de l'âge, a été investigué. La période de suivi pour la récidive est de 5 ans pour ces analyses. D'abord, des corrélations ont été établies entre les divers instruments à l'étude. En raison du caractère normal des distributions, des coefficients de corrélation de r de Pearson ont été utilisés pour évaluer le niveau de similitude entre deux instruments. Puis, des analyses de courbes ROC (Receiver Operating Characteristic) ont été faites afin de vérifier l'efficacité des instruments en termes de prédiction de la récidive. Ces analyses permettent de faire le tracé d'une courbe qui indique quelle est la proportion de bonnes prédictions. Cette courbe peut être interprétée par son aire sous la courbe (AUC) ROC. Cette AUC peut varier entre 0 et 1. Le zéro représente une absence complète de bonnes prédictions, alors que le 1 représente une prédiction parfaite. Ainsi, une AUC de 0,5 est équivalente au hasard. Les analyses de courbes ROC ont été faites en deux temps. Premièrement, les AUC ont été calculées pour chacun des instruments à l'étude pour l'ensemble de notre échantillon. Puis, les AUC ont été calculées pour chacun des

instruments à l'étude pour nos deux catégories de délinquants, soit les sujets âgés de 34 ans et moins et ceux ayant 35 ans et plus.

Enfin, devant le problème persistant de répartition du type d'agresseur sexuel dans les catégories d'âge et dans un souci d'exactitude des résultats obtenus, une série d'opérations a été effectuée, en vue de retirer la variance liée au type d'agresseur sexuel des résultats aux instruments à l'étude. Ainsi, des régressions linéaires multiples ont été produites. Le score résiduel des instruments a été enregistré et de nouvelles courbes ROC ont été calculées pour chacun des instruments. C'est ainsi que ces dernières analyses permettent d'apprécier pleinement la différence entre les deux catégories d'âge à l'étude.

CHAPITRE 3
RÉSULTATS

3.1 Lien entre l'âge et le niveau de risque

Un premier objectif spécifique est de décrire l'évolution du risque en fonction de l'âge. Ainsi, dans un premier temps, des statistiques descriptives ont été produites. Le tableau 3 présente les statistiques descriptives pour l'ensemble de l'échantillon et pour chacune des catégories d'âge à l'étude.

Tableau III. Statistiques descriptives des instruments d'évaluation du risque et de la PCL-R.

	VRAG	SORAG	RRASOR	Statique-99	Statique-2002	RMS	RMV	RMC	MnSOST-R	SVR-20	PCL-R
Échantillon	total										
N	532	532	561	547	552	560	560	560	554	535	552
Moyenne	1,90	8,75	2,34	4,57	6,58	2,66	2,14	2,80	4,37	14,37	13,71
Écart-type	9,79	12,3	1,29	2,18	2,49	0,92	0,90	1,49	5,94	5,92	6,52
Étendue	-19	-21	0	0	0	1	1	0	-11	2	1
	à 34	à 43	à 6	à 10	à 13	à 4	à 4	à 6	à 18	à 35	à 35
Délinquants	sexuels â	ìgés de 34	ans et	moins							
N	348	348	363	351	357	363	363	363	360	348	359
Moyenne	4,43	11,01	2,30	4,79	7,10	2,83	2,49	3,32	5,43	14,52	14,30
Écart-type	9,43	12,28	1,16	1,98	2,31	0,83	0,80	1,31	5,92	5,97	6,68
Étendue	-14	-16	0	0	2	1	1	0	-9	2	1
	à 34	à 43	à 6	à 10	à 13	à 4	à 4	à 6	à 18	à 35	à 35
Délinquants	sexuels â	igés de 35	ans et	plus							
N	182	182	196	194	193	195	195	195	192	185	191
Moyenne	-2,88	4,47	2,40	4,16	5,63	2,35	1,50	1,84	2,45	14,15	12,65
Écart-type	8,64	11,43	1,50	2,46	2,55	1,01	0,69	1,32	5,47	5,82	12,65
Étendue	-19	-21	0	0	0	1	1	0	-11	3	2
	à 18	à 29	à 5	à 10	à 11	à 4	à 4	à 5	à 15	à 31	à 29

Dans un deuxième temps, des diagrammes à moustaches ont été produits dans le but d'étudier la fluctuation du risque à travers les classes d'âge. Les figures A à K, présentées en annexe, montrent l'évaluation du risque en fonction de l'âge des délinquants sexuels selon les différents instruments à l'étude. La figure 2 montre un portrait global de l'évolution du risque en fonction de l'âge des délinquants pour l'ensemble de l'échantillon. Dix classes d'âge ont été créées, soit les 17 ans et moins (N = 13), les 18 à

24 ans (N = 142), les 25 à 29 ans (N = 124), les 30 à 34 ans (N = 95), les 35 à 39 ans (N = 80), les 40 à 44 ans (N = 48), les 45 à 49 ans (N = 27), les 50 à 54 ans (N = 19), les 55 à 59 ans (N = 21) et les 60 ans et plus (N = 11).

Il a été impossible d'inclure les sous-groupes liés au type d'agresseur sexuel en raison de l'absence de sujets âgés entre 50 et 54 ans ainsi qu'entre 55 et 59 ans chez les agresseurs sexuels d'enfants. Cette absence de sujets limitait considérablement les comparaisons possibles entre les deux types d'agresseurs sexuels (d'enfants ou d'adultes) à travers les différentes classes d'âges.

La figure 2 rend compte des tendances dans l'évaluation du risque des différents instruments à l'étude en présentant les scores standardisés moyens des instruments pour chacune des classes d'âge. Afin de simplifier l'interprétation et de favoriser la comparaison des instruments, considérant que les scores varient parfois de -19 à 34 et de 1 à 4, les scores de chacun des instruments ont été ramenés à des scores Z. Le score Z est un score standardisé dont la moyenne est de 0 et l'écart-type, de 1. Ainsi, une légère pointe est observable au début de l'âge adulte, soit entre 18 et 24 ans. Puis, le risque tend à décliner légèrement avec le vieillissement, jusqu'à 50 ans. Le niveau risque connaît d'ailleurs un creux entre 50 et 54 ans, puisque l'évaluation du niveau de risque tend à augmenter à compter de 55 ans pour atteindre, à 60 ans, des niveaux de risque similaires à ceux des délinquants de 17 ans et moins. Puisque plusieurs instruments reposent sur des facteurs statiques, les scores sont peu susceptibles de fluctuer.

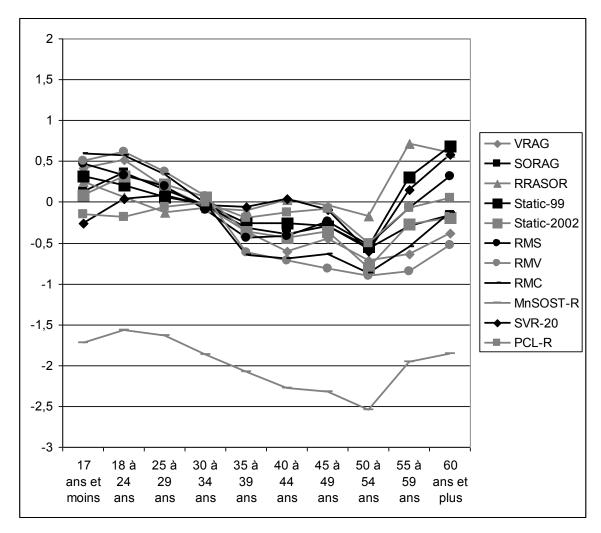


Figure 2. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets des instruments d'évaluation du risque et de la PCL-R.

3.2 Lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive

L'étude du lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive constitue le deuxième objectif spécifique de ce travail. Des statistiques descriptives ont été produites, afin de faire état des taux de récidive pour l'ensemble de l'échantillon et pour les catégories d'âge à l'étude. Les résultats sont présentés dans le tableau 4. En vue de limiter la quantité de données manquantes, une période de cinq ans suivant la libération a été utilisée pour les analyses suivantes. Dans le but d'utiliser la plus longue période de suivi

possible, nous considérons que le seuil le plus intéressant est celui de cinq ans, car l'essentiel de la récidive survient au cours des cinq premières années. Malgré la possibilité d'un suivi d'une durée de vingt-cinq ans, tous n'ont pu bénéficier d'une période de suivi aussi longue.

Tableau IV. Taux de récidive sur une période de 5 ans suivant la libération.

	Récidive sexuelle			idive lente	Récidive non violente		Nuisance sexuelle	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Échantillon total	77	17,5	88	20,0	156	34,1	28	7,0
Délinquants sexuels âgés de	53	18,4	73	25,1	121	39,9	14	5,5
34 ans et moins								
Délinquants sexuels âgés de	23	15,5	15	10,3	35	23,0	14	9,7
35 ans et plus								
Phi	-0	,04	-0,1	7***	-0,1	7***	0,	80

Pour l'ensemble de l'échantillon, dans une période de cinq ans suivant la libération, le taux de récidive pour les infractions sexuelles s'élève à 17,5 %; ce même taux est de 20,0% pour les infractions violentes, de 34,1 % pour les infractions non violentes et de 7,0% pour les infractions de nuisance sexuelle. On observe que les taux de récidive violente (Phi -0,17***) et non violente (Phi -0,17***) sont supérieurs chez les délinquants sexuels âgés de 34 ans et moins. Les Phis sont non significatifs pour les récidives sexuelles et de type nuisance sexuelle.

Les analyses suivantes visent à déterminer l'impact de l'âge à la libération et du type de victime privilégié sur la récidive criminelle. Ainsi, des analyses de survie ont été réalisées pour mesurer le temps entre la libération et la récidive. Les courbes de survie ont été comparées à l'aide de la méthode Kaplan-Meier et des tests de Breslow, afin de déterminer les différences entre les sous-groupes d'agresseurs sexuels (voir la figure 1 au chapitre 2).

Les figures 3, 4 et 5 présentent les courbes de survie pour les récidives sexuelles, violentes et non violentes. La récidive de type nuisance sexuelle a été retirée des analyses en raison de l'absence de résultat concluant.

Les tests à postériori (tableau 5) laissent voir qu'il existe une différence entre les sous-groupes d'agresseurs sexuels pour les récidives violente (Breslow = 21,63, p < 0,001) et non violente (Breslow = 24,99, p < 0,001). Il n'existerait toutefois pas de différence significative entre les sous-groupes d'agresseurs sexuels pour la récidive sexuelle (Breslow = 1,10, N.S.). Ainsi, il est possible de croire que les sous-groupes d'agresseurs sexuels ne sont pas différents en termes de récidive sexuelle. Les tests à postériori ont permis de cibler de façon spécifique les différences entre les sous-groupes.

Ainsi, pour ce qui est de la récidive violente, les coefficients laissent voir des différences significatives entre les agresseurs sexuels d'adultes âgés de 34 ans et moins et les autres sous-groupes. Ces agresseurs sexuels récidivent dans une plus grande proportion et plus rapidement que les autres sous-groupes.

En ce qui concerne la récidive non violente, à l'exception des agresseurs sexuels d'enfants âgés de 34 ans et moins qui ne sont pas différents des agresseurs sexuels d'enfants âgés de 35 ans et plus, tous les sous-groupes sont différents les uns des autres. Ainsi, les agresseurs sexuels d'adultes âgés de 34 ans et moins récidivent plus rapidement que tous les autres sous-groupes. Aussi, les agresseurs sexuels d'enfants âgés de 34 ans et moins et de 35 ans et plus récidivent plus rapidement que les agresseurs sexuels d'adultes âgés de 35 ans et plus. Ce dernier groupe est toutefois composé de peu de sujets, ce qui pourrait expliquer ces résultats.

Enfin, les différences entre les courbes de survie ne sont pas significatives pour la récidive sexuelle (Breslow = 1,10, N.S.). Il n'y a donc aucune différence significative entre les sous-groupes en ce qui a trait à cette récidive.

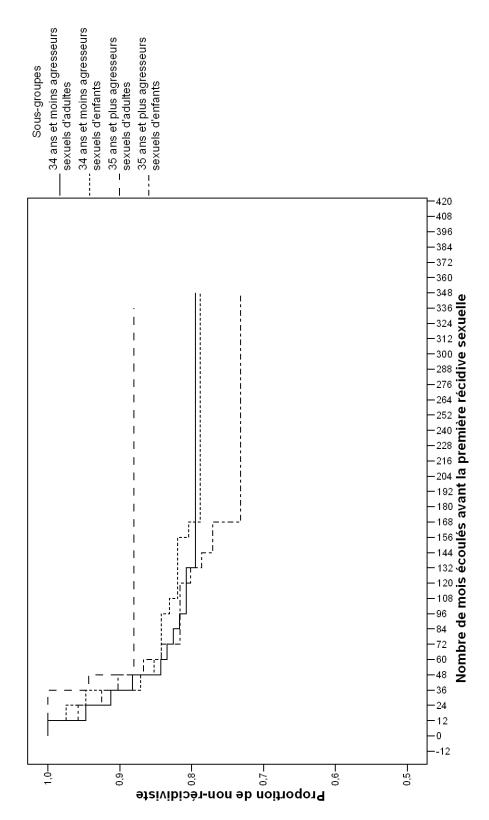


Figure 3. Courbes de survie pour la récidive sexuelle.

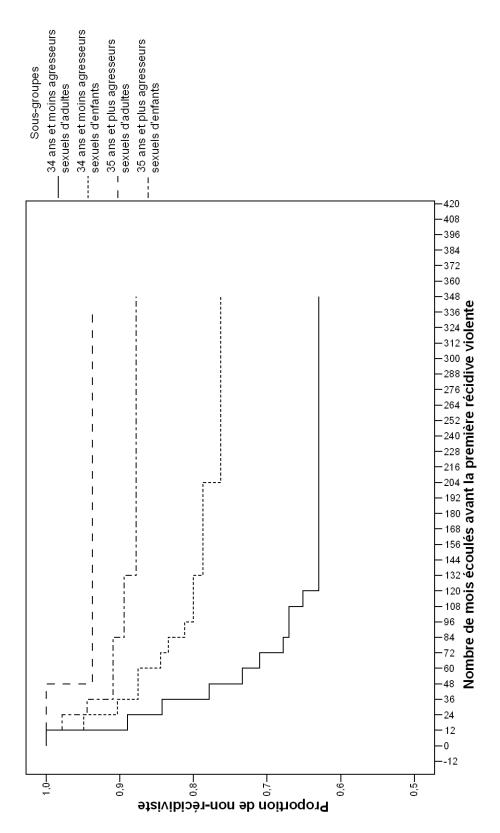


Figure 4. Courbes de survie pour la récidive violente.

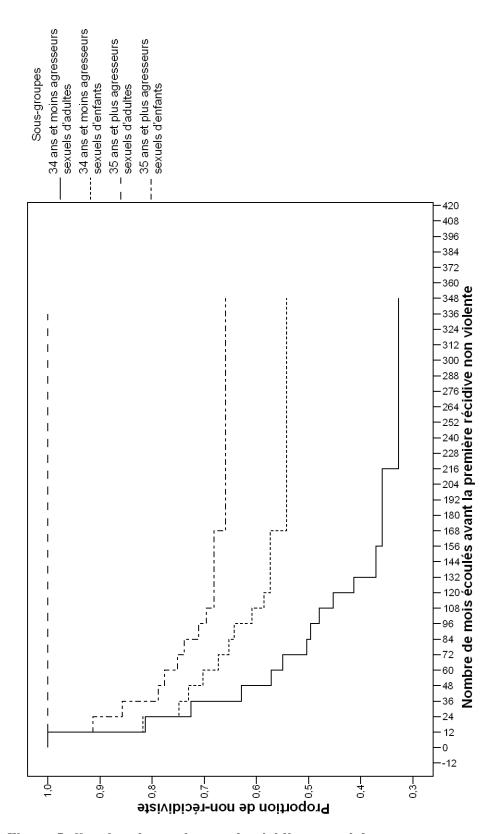


Figure 5. Courbes de survie pour la récidive non violente.

Tableau V. Tests à postériori du coefficient de Breslow.

	1	2	3	4
Récidive sexuelle				
1. 34 ans et moins agresseurs sexuels d'adultes	-	-	-	-
2. 34 ans et moins agresseurs sexuels d'enfants	0,24	-	-	-
3. 35 ans et plus agresseurs sexuels d'adultes	0,83	0,52	-	-
4. 35 ans et plus agresseurs sexuels d'enfants	0,00	0,27	0,81	-
Coefficient de Breslow: 1,10				
Récidive violente				
1. 34 ans et moins agresseurs sexuels d'adultes	=-	-	-	-
2. 34 ans et moins agresseurs sexuels d'enfants	7,19**	-	-	-
3. 35 ans et plus agresseurs sexuels d'adultes	5,50*	2,09	-	-
4. 35 ans et plus agresseurs sexuels d'enfants	14,09***	2,41	0,62	-
Coefficient de Breslow: 21,63***				
Récidive non violente				
1. 34 ans et moins agresseurs sexuels d'adultes	=-	-	-	-
2. 34 ans et moins agresseurs sexuels d'enfants	3,73†	-	-	-
3. 35 ans et plus agresseurs sexuels d'adultes	13,44***	8,93**	-	-
4. 35 ans et plus agresseurs sexuels d'enfants	13,94***	3,10	6,21*	-
Coefficient de Breslow: 24,99***				
†=p< 0,10 *= p < 0,05	** = p < 0.01	*** :	= p < 0.001	

3.3 Lien entre le risque et la récidive en fonction de l'âge

Enfin, le troisième objectif spécifique du mémoire est de comparer l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge. Il importe donc de s'attarder au lien entre le risque et la récidive, tout en contrôlant l'âge. Des corrélations ont été effectuées entre les différents instruments à l'étude. Les résultats sont présentés dans le tableau 6. Les instruments sont tous significativement et positivement liés entre eux, à l'exception du RRASOR et du RMV.

Tableau VI. Corrélations entre les instruments d'évaluation du risque et de la PCL-R.

	VRAG	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. SORAG	0,92***	-								
2. RRASOR	0,21***	0,45***	-							
3. Statique-99	0,51***	0,68***	0,78***	-						
4.Statique2002	0,48***	0,64***	0,77***	0,83***	-					
5. RMS	0,45***	0,58***	0,68***	0,81***	0,83***	-				
6. RMV	0,60***	0,54***	-0,02	0,35***	0,38***	0,33***	-			
7. RMC	0,64***	0,69***	0,40***	0,72***	0,75***	0,82***	0,81***	-		
8. MnSOST-R	052***	0,62***	0,45***	0,65***	0,68***	0,61***	0,38***	0,61***	-	
9. SVR-20	0,61***	0,68***	0,26***	0,52***	0,40***	0,33***	0,32***	0,40***	0,54***	-
10. PCL-R	0,75***	0,76***	0,18***	0,48***	0,38***	0,33***	0,48***	0,50***	0,50***	0,75***
		*	= p < 0.05	**=	0,01	*** = p <	0,001			

Les coefficients de corrélation les plus élevés sont de 0,92 pour le lien entre le VRAG et le SORAG et de 0,83 pour le lien entre la Statique-99 et la Statique-2002, ainsi que pour le lien entre la Statique-2002 et le RMS. Les coefficients de corrélation les plus faibles correspondent à 0,18 pour le RRASOR et la PCL-R, à 0,21 pour le VRAG et le RRASOR et à 0,26 pour le RRASOR et le SVR-20.

Dans un deuxième temps, des analyses de courbes ROC ont été réalisées afin de vérifier l'efficacité des instruments en termes de prédiction de la récidive. Le tableau 7 fait état des résultats obtenus pour l'ensemble de l'échantillon. Il faut d'abord préciser que la majorité des coefficients d'aires sous la courbe (AUC) ne sont pas significatifs pour la catégorie de récidive de type nuisance sexuelle. Il est important de souligner que les instruments n'ont pas été conçus pour prédire la récidive de ce type. Ainsi, les AUC significatives correspondent à la récidive sexuelle, violente et non violente. Tel qu'il le fut mentionné précédemment, afin de limiter la quantité de données manquantes, une période de cinq ans suivant la libération a été utilisée pour les analyses suivantes.

La valeur des coefficients AUC pour la récidive sexuelle varie de 0,53 à 0,70. L'instrument ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC pour ce type de récidive est la Statique-99 (0,70). Pour la récidive violente, les coefficients AUC varient de 0,53 à 0,71. L'instrument ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC est le RMV. Les coefficients AUC varient de 0,53 à 0,71 pour la récidive non violente et l'instrument ayant la plus grande

validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC est le RMC. Pour la récidive de type nuisance sexuelle, les coefficients AUC varient de 0,51 à 0,62. La Statique-2002 est l'instrument qui a la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC pour ce type de récidive.

Tableau VII. Aires sous la courbe (AUC) pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R en fonction de la récidive sur une période de 5 ans suivant la libération pour l'ensemble de l'échantillon.

Instruments	Récidive	Récidive	Récidive non	Nuisance	
	sexuelle	violente	violente	sex	uelle
VRAG	0,63** (0,04)	0,67*** (0,03)	0,69*** (0,03)	0,54	(0,05)
SORAG	0.67***(0.04)	0,66*** (0,03)	0,67***(0,03)	0,54	(0,05)
RRASOR	0,68*** (0,03)	0,53 (0,03)	0,53 (0,03)	0,60	(0,06)
Statique-99	0.70***(0.03)	0,62** (0,03)	0.63***(0.03)	0,60	(0,06)
Statique-2002	0,68*** (0,03)	0,60** (0,03)	0,62*** (0,03)	0,62*	(0,06)
RMS	0,67*** (0,03)	0,61** (0,03)	0,62*** (0,03)	0,60	(0,06)
RMV	0,53 (0,04)	0,71*** (0,03)	0,70***(0,03)	0,51	(0,06)
RMC	0,62** (0,04)	0,69*** (0,03)	0,71*** (0,03)	0,57	(0,06)
MnSOST-R	0,68*** (0,03)	0,70***(0,03)	0,66*** (0,03)	0,54	(0,07)
SVR-20	0,65*** (0,03)	0,64*** (0,03)	0,63*** (0,03)	0,51	(0,06)
PCL-R	0,65*** (0,03)	0,67*** (0,03)	0,67*** (0,03)	0,51	(0,06)
	* = p < 0.05	** = p < 0.01	*** = $p < 0.001$		·

Les erreurs-types sont présentées entre parenthèses.

Puis, des analyses de courbes ROC ont été effectuées en fonction des catégories d'âge des sujets à l'étude (tableau 8). On peut voir que la majorité des coefficients AUC pour les instruments à l'étude sont significatifs pour la récidive sexuelle, violente et non violente chez les sujets âgés de 34 ans et moins. Toutefois, peu de coefficients AUC pour les récidives violentes et non violentes sont significatifs chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. La majorité des coefficients AUC pour la récidive sexuelle des délinquants âgés de 35 ans et plus sont néanmoins significatifs. L'absence de liens significatifs concernant certaines récidives chez les délinquants âgés de 35 ans et plus peut être causé par le plus petit nombre de délinquants âgés de 35 ans et plus.

Tableau VIII. Aires sous la courbe (AUC) pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R en fonction de la récidive sur une période de 5 ans suivant la libération salon l'âge des délinquents

libération	selon	l'âσe	des	délina	mants.
moet auon	SCIUII	I azc	ucs	uciliy	uants.

Instruments	Récidive	Récidive	Récidive non	Nuisance	
	sexuelle	violente	violente	sexuelle	
Délinquants sext	uels âgés de 34 ans	et moins (n=374)			
VRAĠ	0,61* (0,04)	0,64** (0,04)	0,70***(0,03)	0,47 (0,08)	
SORAG	0,66** (0,04)	0,65*** (0,04)	0,69*** (0,03)	0,51 (0,08)	
RRASOR	0,67*** (0,04)	0,59* (0,04)	0,57* (0,03)	0,65 (0,08)	
Statique-99	0,71*** (0,04)	0,66*** (0,04)	0,67*** (0,03)	0,63 (0,09)	
Statique-2002	0,67*** (0,04)	0,61** (0,04)	0,63*** (0,03)	0,69* (0,09)	
RMS	0,65** (0,04)	0,62** (0,04)	0,64*** (0,03)	0,67* (0,07)	
RMV	0,54 (0,05)	0,67*** (0,04)	0,70*** (0,03)	0,55 (0,09)	
RMC	0,62** (0,05)	0,68*** (0,04)	0,73*** (0,03)	0,64 (0,08)	
MnSOST-R	0,68*** (0,04)	0,69*** (0,04)	0,67*** (0,03)	0,57 (0,09)	
SVR-20	0,65** (0,04)	0,66*** (0,04)	0,65*** (0,03)	0,48 (0,08)	
PCL-R	0,65** (0,04)	0,66*** (0,04)	0,70*** (0,03)	0,50 (0,09)	
Délinquants sexu	uels âgés de 35 ans	et plus (n=206)			
VRAG	0,64* (0,07)	0,63 (0,09)	0,62* (0,05)	0,68* (0,07)	
SORAG	0,68** (0,07)	0,56 (0,08)	0,54 (0,06)	0,61 (0,07)	
RRASOR	0,71** (0,05)	0,35 (0,06)	0,48 (0,05)	0,53 (0,07)	
Statique-99	0,68** (0,05)	0,44 (0,08)	0,51 (0,06)	0,59 (0,08)	
Statique-2002	0,72** (0,05)	0,45 (0,08)	0,55 (0,05)	0,61 (0,08)	
RMS	0,71** (0,05)	0,45 (0,08)	0,50 (0,06)	0,58 (0,09)	
RMV	0,54 (0,07)	0,70* (0,08)	0,60 (0,06)	0,62 (0,08)	
RMC	0,68** (0,06)	0,55 (0,08)	0,56 (0,06)	0,62 (0,08)	
MnSOST-R	0,67** (0,07)	0,57 (0,10)	0,55 (0,06)	0,56 (0,10)	
SVR-20	0,65* (0,06)	0,58 (0,09)	0,56 (0,06)	0,54 (0,10)	
PCL-R	0,68** (0,06)	0,64 (0,09)	0,58 (0,06)	0,54 (0,08)	
	* = p < 0.05	** = p < 0,01	*** = p < 0,001		

Les erreurs-types sont présentées entre parenthèses.

Les coefficients AUC pour la récidive sexuelle varient de 0,54 à 0,71 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,54 à 0,72 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Les instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC pour prédire la récidive sexuelle chez les délinquants âgés de 34 ans et moins sont la Statique-99 (0,71), le MnSOST-R (0,68) ainsi que le RRASOR et la Statique-2002 (0,67). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC sont la Statique-2002 (0,72) et, à égalité, au RRASOR et au RMS (0,71).

Pour la récidive violente, les coefficients AUC varient de 0,59 à 0,69 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,35 à 0,70 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Chez les délinquants âgés de 34 ans et moins, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC dans la prédiction de la récidive violente sont le MnSOST-R (0,69), le RMC (0,68) et le RMV (0,67). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC sont le RMV (0,70), la PCL-R (0,64) et le VRAG (0,63).

En ce qui concerne la récidive non violente, les coefficients AUC varient de 0,63 à 0,73 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,48 à 0,62 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Les instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC pour prédire la récidive non violente chez les délinquants âgés de 34 ans et moins sont le RMC (0,73) et, à égalité, le VRAG, le RMV et la PCL-R (0,70). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC sont le VRAG (0,62), le RMV (0,60) et la PCL-R (0,58).

Pour la récidive de type nuisance sexuelle, les coefficients AUC varient de 0,47 à 0,69 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,53 à 0,68 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Chez les délinquants âgés de 34 ans et moins, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC dans la prédiction de la nuisance sexuelle sont la Statique-2002 (0,69), le RMS (0,67) et le RRASOR (0,65). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC sont le VRAG (0,68) et, à égalité, le RMS et le RMV (0,62).

En vue de comparer les deux catégories de délinquants sexuels, la moyenne des trois meilleurs coefficients AUC de chaque type de récidive a été calculée. Les moyennes des coefficients AUC pour les instruments à l'étude pour les délinquants sexuels âgés de 34 ans et moins varient de 0,67 à 0,71. La situation est toutefois différente pour les

délinquants âgés de 35 ans et plus. En effet, la moyenne des coefficients AUC pour les instruments à l'étude pour ces délinquants varie de 0,60 à 0,71. Les modèles de prédiction pour les délinquants âgés de 35 ans et plus sont semblables pour les récidives sexuelles (0,71), violentes (0,66) et la nuisance sexuelle (0,64) aux coefficients AUC des délinquants âgés de 34 ans et moins pour ces même récidives (respectivement 0,69, 0,68, 0,67). Cependant, les coefficients AUC montrent que les instruments seraient moins efficaces pour prédire la récidive non violente chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, (0,60) comparativement aux délinquants âgés de 34 ans et moins (0,71). Les résultats mentionnés ci-haut sont aisément visibles dans la figure 6.

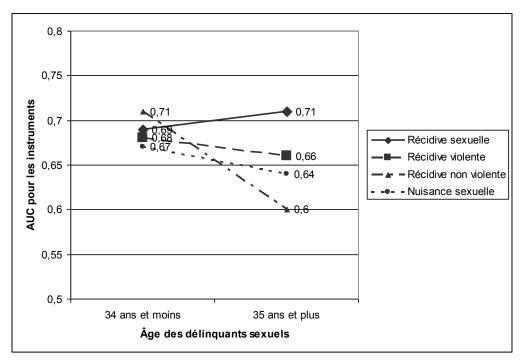


Figure 6. Moyenne des trois meilleures aires sous la courbe pour les instruments à l'étude selon le type de récidive perpétrée par les délinquants sexuels sur une période de 5 ans suivant la libération.

Les instruments à l'étude prédisent de manière équivalente la récidive sexuelle chez les sujets âgés de 35 ans et plus et chez les sujets âgés de 34 ans et moins. Tel qu'il le fut montré au chapitre 2, une différence entre les délinquants âgés de 34 ans et moins et ceux âgés de 35 ans et plus est observable en ce qui concerne le type de victime privilégié

(figure 1). En effet, pour les délinquants sexuels âgés de 34 ans et moins, il y a un nombre semblable de sujets qui privilégient les victimes d'âge adulte (n=171) et les victimes mineures (n = 132). Toutefois, pour les délinquants âgés de 35 ans et plus, il existe une différence quant aux proportions de délinquants sexuels qui privilégient l'une ou l'autre de ces types de victimes. Ainsi, 26 sujets privilégient des victimes d'âge adulte, alors que 111 sujets privilégient des victimes mineures. Il est possible de croire que cette différence puisse influencer les résultats présentés précédemment.

Dans le but de pallier le problème du type de victime privilégié, la variance liée au type de victime privilégié a été retirée des instruments à l'étude. Pour ce faire, les scores de chacun des instruments ont été régressés sur le type de victime privilégié. Le score résiduel a été enregistré, ce dernier étant le score corrigé pour le type de victime privilégié pour chacun des instruments. Enfin, des analyses de courbes ROC ont été produites en vue de statuer sur la capacité de prédiction des instruments lorsque la variance liée au type de victime est retirée des instruments.

Les analyses de courbes ROC ont été effectuées en fonction des catégories d'âge des sujets. Les tableaux 9 et 10 présentent les résultats de ces analyses. Le tableau 9 rapporte les résultats concernant la récidive sexuelle et la récidive de type nuisance sexuelle. Les résultats indiquent que la majorité des coefficients AUC corrigés pour la récidive sexuelle sont significatifs, alors que très peu de coefficients AUC corrigés pour la nuisance sexuelle sont significatifs.

Les coefficients AUC corrigés pour la récidive sexuelle varient de 0,50 à 0,67 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,54 à 0,75 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Les instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé pour prédire la récidive sexuelle chez les délinquants âgés de 34 ans et moins sont la Statique-99 (0,67), le RRASOR (0,66) et, à égalité, la Statique-2002 et le MnSOST-R (0,65). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé sont la Statique-2002 (0,75), la PCL-R (0,74) et le SVR-20 (0,73).

Tableau IX. Aires sous la courbe (AUC) corrigées pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R pour la récidive sexuelle et la récidive de type nuisance sexuelle sur une période de 5 ans suivant la libération selon l'âge des délinquants.

	Récidive		Nuisance			
Instruments	AUC originales	AUC corrigées	AUC originales	AUC corrigées		
	exuels âgés de 34 a					
VRAG	0,61* (0,04)	0,61* (0,06)	0,47 (0,08)	0,48 (0,11)		
SORAG	0,66** (0,04)	0,63* (0,06)	0,51 (0,08)	0,48 (0,12)		
RRASOR	0,67****(0,04)	0,66** (0,05)	0,65 (0,08)	0,58 (0,12)		
Statique-99	0,71***(0,04)	0,67*** (0,05)	0,63 (0,09)	0,55 (0,13)		
Statique-2002	0,67*** (0,04)	0,65** (0,05)	0,69* (0,09)	0,64 (0,12)		
RMS	0,65** (0,04)	0,62* (0,06)	0,67* (0,07)	0,57 (0,10)		
RMV	0,54 (0,05)	0,50 (0,06)	0,55 (0,09)	0,49 (0,12)		
RMC	0,62** (0,05)	0,57 (0,06)	0,64 (0,08)	0,57 (0,11)		
MnSOST-R	0,68*** (0,04)	0,65** (0,05)	0,57 (0,09)	0,51 (0,11)		
SVR-20	0,65** (0,04)	0,63* (0,05)	0,48 (0,08)	0,49 (0,11)		
PCL-R	0,65** (0,04)	0,63* (0,05)	0,50 (0,09)	0,48 (0,12)		
Délinquants so	exuels âgés de 35 a	nns et plus (n=206)			
VRAĠ	0,64* (0,07)	0,68* (0,08)	0,68* (0,07)	0,64 (0,09)		
SORAG	0,68** (0,07)	0,70* (0,08)	0,61 (0,07)	0,58 (0,10)		
RRASOR	0,71** (0,05)	0,62 (0,08)	0,53 (0,07)	0,45 (0,09)		
Statique-99	0,68** (0,05)	0,69* (0,07)	0,59 (0,08)	0,53 (0,10)		
Statique-2002	0,72** (0,05)	0,75** (0,07)	0,61 (0,08)	0,57 (0,11)		
RMS	0,71** (0,05)	0,72** (0,07)	0,58 (0,09)	0,52 (0,11)		
RMV	0,54 (0,07)	0,54 (0,09)	0,62 (0,08)	0,53 (0,11)		
RMC	0,68** (0,06)	0,69* (0,08)	0,62 (0,08)	0,53 (0,11)		
MnSOST-R	0,67** (0,07)	0,71* (0,07)	0,56 (0,10)	0,53 (0,13)		
SVR-20	0,65* (0,06)	0,73** (0,06)	0,54 (0,10)	0,56 (0,11)		
PCL-R	0,68** (0,06)	0,74** (0,07)	0,54 (0,08)	0,55 (0,11)		
	* = p < 0.05	** = p < 0,01	*** = p < 0.001			

Les erreurs-types sont présentées entre parenthèses.

Pour la récidive de type nuisance sexuelle, les coefficients AUC corrigés varient de 0,48 à 0,58 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,45 à 0,64 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Chez les délinquants âgés de 34 ans et moins, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé dans la prédiction de la nuisance sexuelle sont le RRASOR (0,58) et, à égalité, le RMS et le MnSOST-R (0,57). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé sont le VRAG (0,64), le SORAG (0,58) et le Statique-2002 (0,57).

Les résultats indiquent que la majorité des coefficients AUC pour les récidives violentes et non violentes et non violentes sont significatifs pour les délinquants âgés de 34 ans et moins, alors que peu de coefficients AUC sont significatifs pour ces deux types de récidive chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. La moyenne des trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé de chaque type de récidive a été calculée en vue de comparer les deux catégories de délinquants sexuels.

Tableau X. Aires sous la courbe (AUC) corrigées pour les instruments d'évaluation du risque et la PCL-R pour la récidive violente et la récidive non violente sur une période de 5 ans suivant la libération selon l'âge des délinquants.

periode de 5 ai	Récidive violente Récidive non violente									
Instruments	AUC or	riginales	AUC co	rrigées			AUC corrigées			
				_						
Délinquants so				•	,					
VRAG	0,64**	(0,04)	0,64**	(0,05)	,	* (0,03)	-	* (0,04)		
SORAG	0,65**		0,65***			* (0,03)	-	* (0,04)		
RRASOR	0,59*	(0,04)	0,59*	(0,05)	0,57*	(0,03)	0,55	(0,04)		
Statique-99	0,66**	* (0,04)	0,64**	(0,04)	0,67**	* (0,03)	0,64**	* (0,04)		
Statique-2002	0,61**	(0,04)	0,61*	(0,04)	0,63**	* (0,03)	0,61**	(0,04)		
RMS	0,62**	(0,04)	0,62**	(0,04)	0,64**	* (0,03)	0,64**	* (0,04)		
RMV	0,67**	* (0,04)	0,66***	* (0,05)	0,70**	* (0,03)	0,69**	* (0,04)		
RMC	0,68**	* (0,04)	0,66***	* (0,05)	0,73**	* (0,03)	0,70**	* (0,04)		
MnSOST-R	0,69**	* (0,04)	0,67***	* (0,04)	0,67**	* (0,03)	0,64**	* (0,04)		
SVR-20	0,66**	* (0,04)	0,66***	* (0,04)	0,65**	* (0,03)	0,65**	* (0,04)		
PCL-R	0,66**	* (0,04)	0,67***	* (0,04)	0,70**	* (0,03)	0,68**	* (0,04)		
Délinquants se	evuels âo	és de 35 s	ans et nlu	ıs (n=20 <i>6</i>	0					
VRAG	0,63	(0,09)	0,60	(0,10)	0,62*	(0,05)	0,64	(0,07)		
SORAG	0,56	(0,08)	0,50	(0,10) $(0,11)$	0,54	(0,06)	0,53	(0,08)		
RRASOR	0,35	(0,06)	0,22**	(0,11) $(0,06)$	0,48	(0,05)	0,36	(0,03) $(0,07)$		
Statique-99	0,44	(0,08)	0,35	(0,00) $(0,09)$	0,51	(0,05) $(0,06)$	0,46	(0,07)		
Statique-2002	0,45	(0,08)	0,39	(0,07) $(0,11)$	0,55	(0,05)	0,50	(0,08)		
RMS	0,45	(0,08)	0,37	(0,11) $(0,11)$	0,50	(0,05) $(0,06)$	0,45	(0,08)		
RMV	0,70*	(0,08)	0,74*	(0,09)	0,60	(0,06)	0,66*	(0,07)		
RMC	0,76	(0,08)	0,74	(0,0)	0,56	(0,06)	0,55	(0,07) $(0,09)$		
MnSOST-R	0,53	(0,00) $(0,10)$	0,53	(0,10) $(0,14)$	0,55	(0,06)	0,53	(0,09)		
SVR-20	0,57	(0,10) $(0,09)$	0,51	(0,14) $(0,11)$	0,56	(0,06)	0,51	(0,07) $(0,07)$		
PCL-R	0,58	(0,09) $(0,09)$	0,51	(0,11) $(0,11)$	0,58	(0,06)	0,63	(0,07) $(0,08)$		
I CL-IX	0,04	(0,0)	0,56	(0,11)	0,56	(0,00)	0,03	(0,00)		
	* = p < 0,05				*** =	p < 0.00	1			

Les erreurs-types sont présentées entre parenthèses.

Pour la récidive violente, les coefficients AUC corrigés varient de 0,59 à 0,67 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,22 à 0,74 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Chez les délinquants âgés de 34 ans et moins, les instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé dans la prédiction de la récidive violente sont le MnSOST-R et la PCL-R (à égalité, 0,67) et, à égalité également, le RMV, le RMC et le SVR-R (0,66). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé sont le RMV (0,74), le VRAG (0,60) et la PCL-R (0,58).

En ce qui concerne la récidive non violente, les coefficients AUC corrigés varient de 0,55 à 0,70 chez les délinquants âgés de 34 ans et moins et de 0,36 à 0,66 chez les délinquants âgés de 35 ans et plus. Les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé pour prédire la récidive non violente chez les délinquants âgés de 34 ans et moins sont le RMC (0,70) et, à égalité, le VRAG et le RMV (0,69). Chez les délinquants âgés de 35 ans et plus, les trois instruments ayant la plus grande validité prédictive mesurée à l'aide du coefficient AUC corrigé sont le RMV (0,66), le VRAG (0,64) et la PCL-R (0,63).

Tel qu'il le fut discuté précédemment, la moyenne des trois coefficients AUC corrigés pour les instruments ayant la plus grande validité prédictive de chaque type de récidive a été calculée en vue de comparer les deux catégories de délinquants sexuels. La figure 7 fait état des moyennes des trois meilleurs coefficients AUC corrigés pour les instruments à l'étude. Pour les délinquants sexuels âgés de 34 ans et moins, les coefficients AUC varient de 0,57 à 0,69. La situation est différente pour les délinquants âgés de 35 ans et plus. En effet, la moyenne des coefficients AUC pour les instruments à l'étude pour ces délinquants varie de 0,60 à 0,74. Les modèles de prédiction pour les délinquants âgés de 35 ans et plus sont semblables pour les récidives violentes (0,64), non violentes (0,64) et la nuisance sexuelle (0,60), aux coefficients AUC des délinquants âgés de 34 ans et moins pour ces mêmes récidives (respectivement 0,67, 0,69, 0,57). Les coefficients AUC

montrent que les instruments seraient plus efficaces pour prédire la récidive sexuelle chez les délinquants âgés de 35 ans et plus (0,74), comparativement aux délinquants âgés de 34 ans et moins (0,66), et ce, lorsque la variance liée au type de victime est éliminée. Les instruments seraient donc plus efficaces pour prédire la récidive sexuelle chez les délinquants sexuels plus âgés, mais un peu moins pour la récidive violente et non violente.

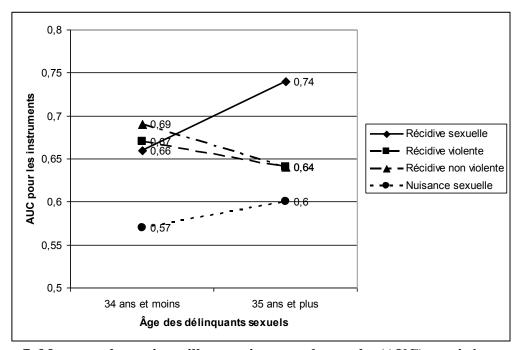


Figure 7. Moyenne des trois meilleures aires sous la courbe (AUC) corrigées pour les instruments à l'étude selon le type de récidive perpétrée par les délinquants sexuels sur une période de 5 ans suivant la libération.

CHAPITRE 4 INTERPRÉTATIONS

L'objectif du présent mémoire était d'étudier l'efficacité de l'évaluation du risque dans la prédiction de la récidive en fonction de l'âge. Plus spécifiquement, il visait à décrire l'évolution du risque en fonction de l'âge, à étudier le lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive, ainsi qu'à comparer l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge.

4.1 Le niveau de risque varie-t-il en fonction de l'âge?

Un premier objectif spécifique était de comparer l'évolution du niveau de risque en fonction de l'âge. Il existe deux états de fait contradictoires, du moins en apparence, en lien avec l'évaluation du risque. D'une part, les travaux sur le lien entre l'âge et la délinquance indiquent une diminution de la délinquance avec le vieillissement (Brame et Piquero, 2003; Hirschi et Gottfredson, 1983). D'autre part, les instruments d'évaluation du risque faisant usage de facteurs de risque statiques laissent croire à une augmentation du risque avec le vieillissement en raison d'une accumulation d'antécédents criminels (Barbarre et coll., 2007). Dès lors, il importe de vérifier l'effet de l'âge sur l'efficacité des instruments d'évaluation du risque.

Les résultats de la présente étude indiquent que le risque de récidive est relativement stable pour les différents instruments selon l'âge. On observe une légère pointe au début de l'âge adulte, soit entre 18 et 24 ans. Puis, le risque tend à décroître légèrement avec le vieillissement, jusqu'à l'âge de 50 ans. Le niveau de risque semble connaître un creux entre 50 et 54 ans, puis il tend à augmenter graduellement à compter de 55 ans, pour atteindre à 60 ans des niveaux similaires à ceux des délinquants âgés de 17 ans et moins.

Dans l'ensemble, l'évaluation de la fluctuation des scores avec l'âge valide partiellement les conclusions de Hanson (2005a), qui soutient que les délinquants âgés obtiendraient des scores plus faibles à la Statique-99 que les délinquants plus jeunes (Hanson, 2005a). Selon lui, une augmentation du risque entre 18 et 30 ans devrait être observée, de même

qu'un déclin par la suite. À partir de 41 ans, le risque devrait être moindre qu'à 18 ans (Hanson, 2005a). Nos résultats indiquent quant à eux que le risque fluctue légèrement avec l'âge, une légère diminution étant observable de 25 à 54 ans.

Néanmoins, quoique moins nombreux, les délinquants de 60 ans et plus ont des niveaux de risque similaires à ceux des délinquants âgés de 17 ans et moins. Si la diminution du risque observable de 25 à 54 ans est conséquente avec les travaux sur le lien entre la délinquance et l'âge, la similarité des niveaux de risque des délinquants âgés de 60 ans et plus et de ceux âgés de 17 ans et moins suggère que la répartition inégale des participants à travers les sous-groupes est imputable à l'apparente stabilité des niveaux de risque en fonction de l'âge. Selon les recherches, il serait possible de croire que les deux états de fait (les travaux sur le lien entre l'âge et la délinquance qui indiquent une diminution du risque avec le vieillissement et que les instruments faisant usage de facteurs de risque statiques indiquent une augmentation du risque avec le vieillissement), se valent et influencent chacun à leur façon les résultats. Néanmoins, ceci serait davantage attribuable à la répartition inégale des participants à travers les sous-groupes. Ainsi, la proportion d'agresseurs sexuels d'enfants âgés de 35 ans et plus serait responsable de ce phénomène. En effet, les agresseurs sexuels d'enfants homosexuels et extra-familiaux sont davantage susceptibles de récidiver, et ce, sur une plus longue période de temps (Lussier, 2005). Qui plus est, le creux observé entre 50 et 54 ans peut être artificiel, en raison du plus petit nombre de sujets dans cette classe d'âge (N = 19).

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler au lecteur le caractère particulier de l'échantillon utilisé. En effet, ce dernier provient du MTC, qui est un centre de traitement pour agresseurs sexuels évalués pour le *Civil Commitment*, une loi d'exception similaire à la loi sur les délinquants dangereux. Ainsi, il est possible que malgré le petit nombre de participants pour les classes d'âge de 55 à 59 ans (N = 21) et de 60 ans et plus (N = 11), les particularités de l'échantillon aient influencé les résultats. Il est raisonnable de croire que les délinquants évalués dans le cadre d'une telle loi présentent des lacunes importantes en ce qui concerne la socialisation et des problèmes de déviance sexuelle tout aussi importants. En effet, les délinquants sexuels âgés sont davantage des agresseurs

sexuels d'enfants. Tel que discuté précédemment, ces délinquants sexuels récidivent davantage et sur une plus longue période de temps (Lussier, 2005). Dès lors, il est possible de croire que les problèmes de socialisation et de déviance sexuelle sont d'autant plus enracinés lorsque ces délinquants ont atteint l'âge de la cinquantaine. En effet, la resocialisation est alors plus difficile et l'intervention sur les facteurs de risque représente assurément, au-delà d'un certain âge, un défi de taille pour les intervenants. Les délinquants plus âgés qui purgent une peine au MTC sont donc fort probablement des délinquants bien particuliers, chez qui les efforts de socialisation ont jusqu'ici échoué.

4.2 La récidive est-elle tributaire de l'âge et du type de délinquant ?

Un deuxième objectif spécifique était d'étudier le lien entre l'âge, le type de délinquant (tel qu'il est défini selon l'âge des victimes) et la récidive. Si les travaux sur le lien entre l'âge et la délinquance indiquent une diminution de la délinquance avec le vieillissement (Brame et Piquero, 2003; Hirschi et Gottfredson, 1983), les instruments d'évaluation du risque faisant usage de facteurs de risque statiques indiquent une augmentation du risque avec le vieillissement en raison d'une accumulation d'antécédents criminels (Barbaree et coll., 2007). Qui plus est, compte tenu de la distribution inégale des agresseurs sexuels de victimes adultes dans les deux classes d'âge, il était nécessaire de vérifier l'impact de l'âge et du type de victime choisi sur la capacité des instruments à prédire la récidive.

D'emblée, pour les récidives violentes et non violentes, les délinquants sexuels âgés de 34 ans et moins récidivent dans de plus grandes proportions que les délinquants sexuels âgés de 35 ans et plus. Ceci abonde d'ailleurs dans le même sens que les travaux qui suggèrent que la délinquance est plutôt le fait des jeunes (Gottfredson et Hirschi, 1986).

Puis, les analyses de survie visant à rendre compte du lien entre l'âge et la récidive ont permis de constater que les agresseurs sexuels de victimes adultes âgés de 34 ans et moins récidivent davantage que les autres sous-groupes en termes de récidives violentes et non violentes, ce qui démontre leur polyvalence criminelle (Motiuk et Brown, 1996).

Pour ce qui est de la récidive violente, ce résultat corrobore les travaux de Hanson et Bussière (1998), qui indiquent que les agresseurs sexuels d'adultes tendent à récidiver davantage pour des délits de nature violente que les agresseurs sexuels d'enfants. Aussi, la différence entre les agresseurs sexuels d'adultes âgés de 34 ans et moins et les agresseurs sexuels d'adultes âgés de 35 ans et plus, tant pour la récidive violente que non violente, appuie les théories reliant l'âge au crime (Hirschi et Gottfredson, 1983). Ainsi, les agresseurs sexuels d'adultes font preuve d'une délinquance plus polymorphe que les agresseurs sexuels d'enfants (Lussier, 2005). Les agresseurs sexuels d'enfants sont généralement qualifiés de spécialistes par rapport aux agresseurs sexuels d'adultes (Harris, Mazerolle et Knight, 2009; Lussier, 2005). En effet, chez les agresseurs sexuels d'enfants, une diminution de la délinquance générale est observable avec le vieillissement. C'est donc dire que les agresseurs sexuels d'enfants sont moins impulsifs avec le vieillissement. Ils commettent des délits sexuels sur une plus longue période de temps que les agresseurs sexuels d'adultes, ce qui donne un certain poids à l'idée que la déviance sexuelle, plus que l'antisocialité, soit à la base du comportement des agresseurs sexuels d'enfants (Lussier, 2005).

En ce qui concerne la récidive sexuelle, aucune différence significative n'a été relevée entre les sous-groupes d'agresseurs sexuels. Cette absence de différence n'est pas congruente à la littérature. Les délinquants sexuels plus jeunes (34 ans et moins) sont composés de plus d'agresseurs sexuels d'adultes que les agresseurs sexuels plus âgés (35 ans et plus). Or, les travaux sur cette question indiquent que les agresseurs sexuels d'adultes ont généralement une activité sexuelle déviante au cours de leur jeune âge et que cette activité délictueuse cesse avec le vieillissement (Hanson, 2001). En effet, avec le vieillissement, les agresseurs sexuels d'adultes auraient de moins en moins de contacts avec de jeunes adultes. Cette diminution des contacts avec des victimes potentielles est en partie responsable de la réduction du passage à l'acte criminel (Hanson, 2001). Quant aux agresseurs sexuels plus âgés, ils sont majoritairement composés d'agresseurs sexuels d'enfants. Les études tendent à montrer que les agresseurs sexuels d'enfants ont généralement une activité sexuelle déviante à compter du milieu de l'âge adulte, soit vers la fin de la vingtaine. Cette activité sexuelle déviante a cours jusqu'à la mi-quarantaine

(Hanson, 2001). Cette pointe d'activités criminelles tardive correspond à l'augmentation des occasions de passage à l'acte délictueux au cours de cette période de la vie de ce type d'agresseur sexuel. En effet, c'est souvent durant cette période de leur vie que les agresseurs sexuels d'enfants ont leurs propres enfants ou qu'ils sont en contact avec les enfants des membres de leur famille ou de leurs amis (Hanson, 2001). Ainsi, les agresseurs sexuels d'enfants auraient un potentiel de récidive plus marqué durant la période allant d'environ 27 à 45 ans.

Dès lors, il serait possible de croire que les agresseurs sexuels d'adultes âgés de 35 ans et plus récidivent dans des proportions moindres que les agresseurs sexuels d'enfants âgés de 35 ans et plus ainsi que les agresseurs sexuels d'adultes et d'enfants âgés de 34 ans et moins. Cependant, les analyses effectuées n'ont relevé aucune différence significative entre les différents sous-groupes.

Nos résultats indiquent cependant des différences entre les sous-groupes pour les récidives violentes et non violentes, ce qui est possiblement le fait de la composante d'antisocialité et d'impulsivité (Caton, Doren et Thornton, 2002). En effet, l'impulsivité a tendance à diminuer avec le vieillissement. Néanmoins, aucune différence significative n'est présente pour la récidive sexuelle. Pour ce type de récidive, c'est la dimension de la déviance sexuelle qui est présente. Contrairement à l'impulsivité, la déviance n'est probablement que très peu influencée par l'âge (Thornton, 2002). Ce faisant, la déviance serait responsable, du moins en partie, de l'absence de différence significative entre les sous-groupes.

4.3 Quel est le lien entre le risque et la récidive lorsque l'âge est maintenu constant ?

Un troisième objectif spécifique était de comparer l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge. Si l'évaluation du risque prédit la récidive, l'impact de l'âge sur le lien entre l'évaluation du risque et la récidive n'est pas sans équivoque. Il existe deux états de fait contradictoires pour expliquer la

relation entre l'âge et la délinquance. Ce faisant, il importe de contrôler l'impact de l'âge sur le lien entre l'évaluation du risque et la récidive.

D'abord, la très grande majorité des instruments à l'étude sont corrélés positivement et significativement entre eux. Compte tenu du fait que les instruments à l'étude visaient la prédiction de la récidive violente ou sexuelle, un tel résultat était attendu. En effet, bien qu'il s'agisse de deux types de récidives distinctes, un délit de nature sexuelle est violent en soi. De plus, lors de la négociation du plaidoyer de culpabilité, certains délits de nature sexuelle pourraient être négociés en chefs d'accusation pour un autre crime, généralement des voies de fait. Dès lors, il devient clair que ces deux types de récidive sont liés étroitement. Néanmoins, deux des instruments ne sont pas significativement corrélés entre eux. Il s'agit du RRASOR et du RMV. Ceci pourrait être lié au fait que le RRASOR est composé de quatre items pour prédire la récidive sexuelle, alors que le RMV est composé de trois items pour prédire la récidive violente. Si le premier mesure la dimension de la déviance sexuelle, le deuxième mesure la dimension de l'impulsivité. L'absence de corrélation significative indique que ces deux instruments ne mesurent pas les mêmes dimensions.

Les analyses de cette sous-section visaient à établir le lien entre l'évaluation du risque et la récidive, en fonction de l'âge. Il en est ressorti que les instruments prédisaient de façon différente certains types de récidive. Ainsi, certains instruments se sont montrés plus efficaces que d'autres dans la prédiction d'un type précis de récidive. Qui plus est, l'efficacité des instruments dans la prédiction de la récidive est influencée par l'âge des délinquants, de même que par le type d'agresseurs sexuels.

Pour ce qui est de la récidive violente, les meilleurs instruments pour les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins étaient le RMV, RMC et le MnSOST-R. Pour les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus, les meilleurs instruments étaient le VRAG, le RMV et la PCL-R. D'emblée, il est possible de voir que l'arrimage des instruments avec le type de récidive est important. Ainsi, les instruments se rattachant à la dimension de la criminalité et de la violence prédisent mieux la récidive violente. Chez les agresseurs

sexuels âgés de 34 ans et moins, le MnSOST-R prédit bien la récidive violente. Ceci pourrait s'expliquer, du moins en partie, par la commutation d'un délit de nature sexuelle en délit de nature violente au cours de la négociation de plaidoyer de culpabilité, tel que discuté précédemment. En ce qui concerne les délinquants âgés de 35 ans et plus, la PCL-R prédit bien la récidive violente. Il est donc possible de croire que la psychopathie est lié à l'agir criminel violent chez ce sous-groupe d'agresseurs sexuels en ce sens qu'elle contribuerait au passage à l'acte. À cet égard, les modèles développementaux de Knight et Sims-Knight (2003, 2004) corroborent l'idée d'une importante contribution de la composante psychopathique à la compréhension du processus menant au passage à l'acte chez les agresseurs de femmes.

En ce qui concerne la récidive non violente, les meilleurs instruments pour les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins étaient le VRAG, le RMV, le RMC et la PCL-R. Chez les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus, les meilleurs instruments étaient quant à eux le VRAG, le RMV et la PCL-R. Encore une fois, l'arrimage des instruments avec le type de récidive est important. Les instruments se rattachant à la dimension de la criminalité et de la violence prédisent mieux la récidive non violente. La PCL-R prédit bien la récidive non violente chez les deux sous-groupes de délinquants. La psychopathie, qui reflète une personnalité aux prises avec des relations utilitaires, un détachement émotionnel, un mode de vie impulsif et antisocial (Neumann, Hare et Newman, 2007) serait donc lié à l'agir criminel non violent en ce sens qu'elle contribuerait au passage à l'acte tant chez les délinquants traditionnels que les délinquants sexuels. De tels résultats supportent de plus l'idée que même à petite doses, la psychopathie, en raison de sa nature vraisemblablement dimensionnelle (Edens, Marcus, Lilienfeld et Poythress, 2006 ; Guay, Ruscio, Knight et Hare, 2007) agit à titre de catalyseur pour la délinquance générale.

En ce qui a trait à la récidive sexuelle, les meilleurs instruments pour les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins étaient le RRASOR, la Statique-99, la Statique-2002 et le MnSOST-R. Finalement, pour les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus, il s'agissait de la Statique-2002, du RRASOR et du RMS. Les instruments conçus pour prédire la récidive sexuelle se sont donc avérés plus efficaces dans la prédiction de ce type de

récidive. Pour les deux sous-groupes de délinquants, le RRASOR et la Statique-2002 sont présents. Ces instruments, avec la Statique-99, sont fortement corrélés entre eux. Il est toutefois intéressant de noter qu'un instrument distingue les deux sous-groupes. Ainsi, pour les délinquants âgés de 34 ans et moins le MnSOST-R, un instrument qui comprend des variables dynamiques, prédit bien la récidive sexuelle. Puis, pour les délinquants âgés de 35 ans et plus, le RMS, un instrument composé uniquement de variables statiques, prédit bien la récidive sexuelle. Ainsi, pour les délinquants âgés de 35 ans et plus, les meilleurs instruments pour prédire la récidive sexuelle sont ceux uniquement composés de variables de nature statique. Ceci va dans le même sens que les travaux de Barbaree et coll. (2007) qui indiquaient que les outils faisant usage de facteurs de risque statiques laissent croire que le risque augmente avec le temps, en raison d'une accumulation de variables de nature statique.

Compte tenu du fait que les deux catégories d'âge des délinquants sexuels sont fortement associées aux types de victimes privilégiées, la variance liée au type de victime privilégié devait être retirée en vue de faire de nouvelles analyses de courbes ROC.

En ce qui concerne la récidive violente pour les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins, indépendamment du choix de type de victimes, les meilleurs instruments étaient le RMV, le RMC, le MnSOST-R, le SVR-20 et la PCL-R. Pour les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus, les meilleurs instruments étaient le VRAG, le RMV et la PCL-R. Ainsi, malgré le retrait de la variance lié au type de victime privilégié, les meilleurs instruments pour prédire la récidive violente demeurent les mêmes.

Pour ce qui est de la récidive non violente, les meilleurs instruments pour les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins étaient le VRAG, le RMV et le RMC. Chez les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus, les meilleurs instruments se sont révélés être le VRAG, le RMV et la PCL-R. Pareillement à la récidive violente, le retrait de la variance liée au type de victime privilégié n'a pas modifié les meilleurs instruments pour prédire la récidive non violente, et ce, pour les deux sous-groupes de délinquants.

En ce qui a trait à la récidive sexuelle, les meilleurs instruments pour les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins étaient le RRASOR, la Statique-99, la Statique-2002 et le MnSOST-R, tandis que chez les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus, les meilleurs instruments étaient la Statique-2002, le SVR-20 et la PCL-R. Pour les délinquants âgés de 34 ans et moins, malgré le retrait de la variance lié au type de victime privilégié, les meilleurs instruments pour prédire la récidive sexuelle demeurent les même. Il y a toutefois une différence notable pour les délinquants âgés de 35 ans et plus. Ainsi, avant le retrait de la variance lié au type de victime privilégié, les meilleurs instruments pour ce sous-groupe étaient la Statique-2002, le RRASOR et le RMS. Suite au retrait de cette variance, les meilleurs instruments sont la Statique-2002, le SVR-20 et la PCL-R. Il est donc possible d'observer que le retrait de la variance lié au type de victime privilégié maintient la Statique-2002 comme étant l'un des meilleurs instruments pour prédire la récidive sexuelle. Si le SVR-20 est un instrument qui mesure le concept de déviance sexuelle, le PCL-R mesure les concepts de la criminalité et de la violente. Cet instrument est conçu pour évaluer la psychopathie. Il a néanmoins fait ses preuves dans la prédiction de la récidive chez les délinquants traditionnels (Gendreau et coll., 1996) et chez les délinquants sexuels (Langton, Barbaree, Harkins et Peacock, 2006). Notons que la composante psychopathique fait partie des principaux modèles étiologiques du viol et de l'abus des enfants (Knight et Guay, 2006), et ce, tant pour les délinquants adultes (Knight et Sims-Knight, 2004) que pour les délinquants juvéniles (Daversa et Knight, 2007). Il n'est donc pas surprenant que cet instrument soit efficace pour prédire la récidive sexuelle.

Dans l'ensemble, les meilleurs instruments pour prédire la récidive violente et la récidive non violente sont des instruments mesurant la dimension de l'impulsivité. Néanmoins, le MnSOST-R et le SVR-20, deux instruments qui mesurent la dimension de la déviance sexuelle, faisaient partie des meilleurs instruments pour prédire la récidive violente chez les agresseurs sexuels âgés de 34 ans et moins. Tel qu'il le fut discuté précédemment, lors de la négociation du plaidoyer de culpabilité, certains délits de nature sexuelle peuvent être négociés en chefs d'accusation pour un autre crime, des voies de fait par exemple. Ceci pourrait expliquer pourquoi ces deux instruments font partie des plus efficaces dans

la prédiction de la récidive violente. Par ailleurs, les meilleurs instruments pour prédire la récidive sexuelle sont ceux qui mesurent la dimension de la déviance sexuelle. Une exception existe cependant, soit la PCL-R, qui fait partie des meilleurs instruments pour prédire la récidive sexuelle chez les agresseurs sexuels âgés de 35 ans et plus.

CHAPITRE 5 CONCLUSION

Un nombre important de travaux en criminologie a étudié le lien entre l'âge et la délinquance. La courbe âge-crime indique une pointe de l'activité criminelle à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte. Puis, il s'en suit une diminution importante de l'activité délictueuse jusqu'à l'âge d'environ 30 ans. Par la suite, la diminution se poursuit plus graduellement. La délinquance est donc principalement le fait des jeunes adultes (Brame et Piquero, 2003 ; Hirschi et Gottfredson, 1983). Enfin, si la relation qui unit l'âge et le crime fait généralement l'unanimité, il en va autrement pour les raisons qui expliquent une telle stabilité des résultats.

Certains auteurs rapportent que le lien entre l'âge et le crime ne peut être expliqué que par le vieillissement physique et la perte des capacités qui y est associée (Hirschi et Gottfredson, 1983). D'autres ont proposé qu'un dérèglement des neurotransmetteurs (Collins, 2004) ou la fluctuation des hormones sexuelles (Barbaree et coll., 2003) soient en cause. Différents facteurs sociologiques pourraient également influencer l'évolution de la délinquance. Par exemple, le travail et le mariage seraient liés à une diminution de la délinquance à l'âge adulte (Laub et Sampson, 1993). L'acquisition de l'autorégulation serait également un facteur qui contribuerait à réduire la délinquance chez les individus marginaux (Tittle et Grasmick, 1998). Somme toute, peu importe les explications proposées, les auteurs s'entendent sur la forte association qui existe entre l'âge et la délinquance.

L'évaluation du risque a une grande importance dans la prise de décision. La prise de décision dans l'élargissement libératoire d'un délinquant sexuel est importante, car la récidive engendre des coûts sociaux. En contrepartie, en l'absence de récidive, le maintien en incarcération de ces délinquants cause des frais supplémentaires dans l'administration des services correctionnels (Rice et Harris, 1997). Pour des motifs économiques, humanitaires, pratiques et éthiques, l'incarcération à long terme ou même à perpétuité n'est pas une option pour les délinquants sexuels (Hanson et Harris, 2001). En ce sens, des outils actuariels ont été créés en vue de prédire la récidive (Andrews et Bonta, 2006), mais aussi de cibler les besoins criminogènes utiles à l'établissement des

plans d'intervention. Une fois les facteurs associés à la délinquance ciblés, les efforts peuvent être déployés afin d'amoindrir le risque et d'ainsi favoriser l'intégration sociale.

Les antécédents de comportements antisociaux et criminels, de même que l'âge, sont de bons facteurs de prédiction de la récidive. Dans la littérature, ces deux états de fait ont néanmoins une incidence contradictoire sur l'évaluation du risque. Les travaux sur le lien entre la délinquance et l'âge indiquent que la délinquance suit une trajectoire qui passe par une augmentation rapide à l'adolescence, l'atteinte d'un sommet au début de la vie adulte et une diminution progressive au cours de l'âge adulte (Brame et Piquero, 2003; Hirschi et Gottfredson, 1983). En contrepartie, les outils faisant usage de facteurs de risque statiques laissent croire que le risque augmente avec le temps, notamment en raison d'une accumulation des antécédents criminels (Barbaree et coll., 2007). Les instruments saturés de facteurs statiques ne rendraient donc pas adéquatement compte des processus associés au vieillissement. Il est donc difficile de concilier le fait que le vieillissement est généralement associé à une diminution du risque avec le fait que la majorité des instruments tablent principalement sur des facteurs statiques pour prédire la récidive.

L'objectif principal du présent mémoire était donc d'étudier l'efficacité de l'évaluation du risque dans la prédiction de la récidive en fonction de l'âge. Plus spécifiquement, il visait à décrire l'évolution du risque en fonction de l'âge, à étudier le lien entre l'âge, le type de délinquant et la récidive et à comparer l'efficacité de neuf instruments structurés à prédire quatre types de récidive en fonction de l'âge.

Limites de la recherche et orientations futures

Bien que la présente étude ait permis de clarifier le lien entre l'évaluation du risque chez les délinquants sexuels et l'âge, certaines limites de l'étude méritent toutefois d'être rappelées. Tel qu'il le fut mentionné précédemment, les outils actuariels ont été cotés sur la base des dossiers. Or, certaines variables, souvent celles de nature plus cliniques,

peuvent avoir été difficiles à coder. Il se peut que certaines informations aient été manquantes des dossiers, ce qui aurait pu engendrer un biais quant à la cotation de ces items. Mentionnons par ailleurs que l'absence de mesures phallométriques a potentiellement réduit la qualité de la mesure effectuée pour le SORAG. Toutefois, il est pertinent de rappeler que l'étude de Gendreau, Goggin et Smith (2002) a montré que la cotation sur dossiers de la PCL-R ne fournissait pas de résultats moins robustes que lorsqu'elle se faisait à l'aide d'une entrevue, du moins en ce qui concerne le lien avec la récidive.

Une seconde limite générale a trait à la nature même de l'échantillon. En effet, les participants de l'étude étaient tous des délinquants sexuels qui référés au MTC pour une évaluation en vertu de la loi du *Civil Commitment*. Ces délinquants constituent donc un sous-groupe particulier, pour lequel le niveau de risque était significativement plus élevé que celui du reste de la population carcérale (Knight et Thornton, 2006). Ceci limite donc la possibilité de généralisation de nos résultats. De plus, en raison de la longue durée de la cueillette de données et du suivi de l'étude, il est possible que la mortalité expérimentale ait influencé les résultats.

Il va sans dire que les recherches futures devraient s'orienter en fonction des limites susmentionnées. Ainsi, en ce qui concerne l'échantillon, il serait pertinent de mettre à l'épreuve les résultats de la présente étude auprès de délinquants purgeant des peines privatives de liberté moindres, on n'a qu'à penser aux délinquants suivis par les services correctionnels provinciaux et fédéraux. Par ailleurs, il serait également souhaitable de mettre à l'épreuve les résultats à l'aide de protocoles dans lesquels les délinquants ont fait l'objet d'entrevues visant spécifiquement l'évaluation du risque de récidive à l'aide de tels instruments.

Implications

La prise de décision dans la remise en liberté des délinquants sexuels revêt une importance particulière. Il est vrai que le maintien en incarcération, en l'absence de récidive, brime le délinquant dans son droit à la liberté et engendre des coûts économiques importants pour la collectivité. Néanmoins, il importe de souligner qu'une récidive chez cette population particulière de délinquant engendrera des coûts sociaux importants. Les torts causés aux victimes des délits sont considérables. En ce sens, en cas de récidive, les intervenants du milieu carcéral auront des comptes à rendre à la population. C'est dans ce cadre que la validité des instruments à prédire la récidive prend tout son sens. Il importe donc que les instruments soient les plus performants possibles. Or, cette étude ce veut contributive au choix des instruments les mieux adaptés selon les sous-groupes de délinquants sexuels. Il appert que les cliniciens devraient choisir l'instrument le mieux adapté, d'abord selon le type de récidive qu'ils souhaitent évaluer, puis, selon l'âge des délinquants. De plus, considérant les coûts liés à la formation pour la cotation des différents instruments, les cliniciens devraient être formés pour la cotation des instruments les plus efficients. Ainsi, les cliniciens devraient se fier davantage à la Statique-2002 lors de l'évaluation de la récidive sexuelle chez les délinquants âgés de 35 ans et plus et davantage au RMV pour les délinquants âgés de 34 ans et moins lors de la récidive non sexuelle.



- Andrews, D.A. (1989). Recidivism is predictable and can be influenced: Using risk assessments to reduce recidivism. *Forum on corrections research risk assessment and prediction*, 1 (2), 11-17.
- Andrews, D.A. et Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct* (4^e éd.). Newark, N.J.: Anderson.
- Barbaree, H.E., Blanchard, R. et Langton, C.M. (2003). The development of sexual aggression through the life span: The effect of age on sexual arousal and recidivism among sex offenders. *Annals of the New York Academy of sciences*, 989, 59-71.
- Barbaree, H.E., Langton, C.M. et Blanchard, R. (2007). Predicting recidivism in sex offenders using the VRAG and the SORAG: The contribution of age-at-release. *International journal of forensic mental health*, 6 (1), 29-46.
- Barbaree, H. E., Seto, M., Langton, C. M. et Peacock, E. J. (2001). Evaluating the predictive accuracy of six risk assessment instruments for adult sex offenders. *Criminal justice and behavior*, 28(4), 490-521.
- Bartosh, D. L., Garby, T., Lewis, D. et Gray, S. (2003). Differences in the predictive validity of actuarial risk assessments in relation to sex offender type. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 47(4), 422-438.
- Blockland, A.J. et Nieuwbeerta, P. (2005). The effects of life circomstances on longitudinal trajectories of offending. *Criminology*, 43 (4), 1203-1240.
- Bonta, J. (2002). Offender risk assessment: Guidelines for selection and use. *Criminal justice and behavior*, 29 (4), 355-379.
- Bonta, J., Harman, W.G., Hann, R.G. et Cormier, R.B. (1996). The prediction of recidivism among federally sentenced offenders: A revalidation of the SIR scale. *Canadian journal of criminology*, 38 (1), 61-79.
- Brame, R. et Piquero, A.R. (2003). Selective attrition and the age-crime relationship. *Journal of quantitative criminology*, 19 (2), 107-127.
- Buikhuisen, W. et Hoekstra, H.A. (1974). Factors related to recidivism. *British journal of criminology*, 14, 63-69.
- Caton, F.R., Doren, D.M. et Thornton, D. (2002). Dimensions associated with assessments of sex offender recidivism risk. *Criminal justice and behaviour*, 29 (5), 569-589.
- Collins, R.E. (2004). Onset and desistance in criminal carrers: Neurobiology and the age-crime relationship. *Journal of offender rehabilitation*, 39 (3), 1-19.

- Craig, L. A., Beech, A. et Browne, K. D. (2006). Cross-validation of the risk matrix 2000 sexual and violent scales. *Journal of iInterpersonal violence*, 21(5), 612-633.
- Craig, L.A., Browne, K.D. et Stringer, I. (2003). Risk scales and factors preditive of sexual offense recidivism. *Trauma, violence and abuse*, 4 (1), 45-69.
- Cusson, M. (1998). *Criminologie actuelle* (1^{ere} ed.). Paris : Presses universitaires de France.
- Daversa, M.T. et Knight, R.A. (2007). Structural examination of the predictors of sexual coercion against children in adolescent sexual offenders. *Criminal justice and behavior*, 34 (10), 1313-1333.
- Edens, J. F., Marcus, D. K., Lilienfeld, S. O., & Poythress, N. G. (2006). Psychopathic, not psychopath: Taxometric evidence for the dimensional structure of psychopathy. *Journal of Abnormal Psychology*, 115, 131–144.
- Epperson, D.L., Kaul, J.D., Huot, S., Goldamn, R. et Alexander, W. (2003). Minnesota sex offender screening tool-revised (MnSOST-R) technical paper: Development, validation, and recommended risk level cut score. Consulté le 22 février 2009, dans; http://www.psychology.iastate.edu/~dle/mnsost_download.htm.
- Fazel, S., Sjöstedt, G., Langström, N. et Grann, M. (2006). Risk factors for criminal recidivism in older sexual offenders. *Sexual abuse: A journal of research and treatment*, 18 (2), 159-167.
- Gendreau, P., Gogging, C. et Smith, P. (2002). Is the PCL-R really the « unparalled » measure of offender risk? A lesson in knowledge cumulation. *Criminal justice and behavior*, 29 (4), 397-426.
- Gendreau, P. Little, T. et Goggin, C. (1996). A meta-analysis of the predictors of adult offender recidivism: What works! *Criminology*, 34 (4), 575-607.
- Gottfredson, M. et Hirschi, T. (1986). The true value of lamba would appear to be zero: An essay on career criminals, criminal careers, selective incapacitation, cohort studies, and related topics. *Criminology*, 24 (2), 213-234.
- Gottfredson, M. R. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford: Stanford University Press.
- Gray, A., Feldman, H.A., McKinlay, J.B. et Longcope, C. (1991). Age, disease, and changing sex hormone levels in middle-aged men: Results of the Massachusetts male aging study. *Journal of clinical endocrinology and metabolism*, 73, 1016-1025.
- Greenberg, D.F. (1994). The historical variability of the age-crime relationship. *Journal of quantitative criminology*, 10 (4), 361-373.

- Grove, W.M. et Meehl, P.E. (1996). Comparative efficiency of informal (subjective, impressionistic) and formal (mechanical, algorithmic) prediction procedures: The clinical-statistical controversy. *Psychology, public policy and law*, 2, 293-323.
- Guay, J.P., Ruscio, J., Knight, R.A. et Hare, R. (2007). A taxometric analysis of the latent structure of psychopathy: Evidence for dimensionality, *Journal of Abnormal Psychology*, vol. 116, p. 701-716.
- Hall, G.C.N. (1988). Criminal behavior as a function of clinical and actuarial variables in a sexual offender population. *Journal of consulting and clinical psychology*, 56 (5), 773-755.
- Hall, G.C.N. et Proctor, W.C. (1987). Criminological predictors of recidivism in a sexual offender population. *Journal of consulting and clinical psychology*, 55 (1), 111-112.
- Hanson, R.K. (1997). Établissement d'une échelle actuarielle sommaire du risque de récidive sexuelle 1997-04 (réalisé par le Ministère du Solliciteur général du Canada). Canada: Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- Hanson, R.K. (2001). *L'âge et la récidive sexuelle: Une comparaison des violeurs et des agresseurs d'enfants* (réalisé par le Ministère du Solliciteur général du Canada). Canada: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Hanson, R.K. (2005a). La validité de la Statique-99 pour l'évaluation des délinquants sexuels âgés 2005-01 (réalisé par le Ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada). Canada: Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- Hanson, R.K. (2005b). Twenty years of progress in violence risk assessment. *Journal of interpersonal violence*, 20 (2), 212-217.
- Hanson, R.K. et Bussière, M.T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of consulting and clinical psychology*, 66 (2), 348-362.
- Hanson, R.K. et Harris, A. (2001). *Les prédicteurs dynamiques de la récidive sexuelle* (réalisé par le Ministère du Solliciteur général du Canada). Canada : Recherche correctionnelle.
- Hanson, K. R., Morton, K. E. et Harris, K. E. (2003). Sexual offender recidivism risk: What we know and what we need to know. *Annals of the New York academy of sciences*, *989*, 154-166.
- Hanson R.K. et Morton-Bourgon, K. (2004). *Les prédicteurs de la récidive sexuelle : Une méta-analyse à jour 2004-2002* (réalisé par le Ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada). Canada : Travaux publics et services gouvernementaux Canada.

- Hanson R.K. et Morton-Bourgon, K. (2007). L'exactitude des évaluations du risque de récidive chez les délinquants sexuels : Une méta-analyse (réalisé par le Ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada). Canada : Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- Hanson, R.K. et Thornton, D. (1999). *Statiques-99 : Une amélioration des évaluations actuarielles du risque chez les délinquants sexuels* (réalisé par le Ministère du Solliciteur général du Canada). Canada : Travaux public et services gouvernementaux Canada.
- Hanson, R.K. et Thornton, D. (2002). *Notes sur l'élaboration de la Statique-2002 2003-01* (réalisé par le Ministère du Solliciteur général du Canada). Canada : Travaux public et services gouvernementaux Canada.
- Hare, R.D., Harpur, T.J., Hakstian, A.R., Forth, A.E., Hart, S.D. et Newman, J.P. (1990). The Revised Psychopathy Checklist: Reliability and factor structure. *Psychological assessment: A journal of consulting and clinical psychology*, 2 (3), 338-341.
- Harris, A.J.R. et Hanson, R.K. (2004). *La récidive sexuelle : D'une simplicité trompeuse 2004-03* (réalisé par le Ministère de la Sécurité publique et Protection civile Canada). Canada : Travaux publics et services gouvernementaux Canada.
- Harris D.A., Mazerolle, P. Et Knight, R.A. (2009). Understanding male sexual offending: A comparison of general and specialist theories. *Criminal justice and behaviour*, 36 (10), 1051-1069.
- Harris, G.T., Rice, M.E. et Quinsey, V.L. (1993). Violent recidivism of mentally disorded offenders: The development of a statistical prediction instrument. *Criminal justice and behavior*, 20 (4), 315-335.
- Hirschi, T. et Gottfredson, M. (1983). Age and the explanation of crime. *The American journal of sociology*, 89 (3), 552-584.
- Horney, J., Osgood, D.W. et Marshall, I.H. (1995). Criminal careers in the short-term: Intra-individal variability in crime and its relation to local life circumstances. *American sociological review*, 60, 655-673.
- Knight, R.A. et Guay, J.P., The role of psychopathy in offending in sexual offenders against women. In: C.J. Patrick, Editor, *Handbook of psychopathy*, John Wiley and sons, New York (2006), pp. 512-532.
- Knight, R. A., & Sims-Knight, J. E. (2003). Developmental antecedents of sexual coercion against women: Testing of alternative hypotheses with structural equation modeling. In R. A. Prentky, E. Janus, & M. Seto (Eds.), Sexual coercion: Understanding and management. New York: New York Academy of Sciences, pp. 72-85.

- Knight, R.A. et Sims-Knight, J.E. (2004). Testing an etiological model for male juvenile sexual offending against females. *Journal of child sexual abuse*, 13 (3/4), 33-55.
- Knight, R. et Thornton, D. (2006). Evaluating and improving risk assessment schemes for sexual recidivism: A 25-year follow-up of convicted sexual offenders. Unpublished manuscript.
- Langton, C. M., Barbaree, H., Hansen, K. T., Harkins, L. et Peacock, E. J. (2007). Reliability and validity of the Static-2002 among adult sexual offenders with reference to treatment status. *Criminal Justice and Behavior*, *34*(5), 616-640.
- Langton, C.M., Barbaree, H.E., Harkins, L. et Peacock, E.J. (2006). Sex offenders' response to treatment and its association with recidivism as a function of psychopathy. *Sexual abuse: A journal of research and treatment*, 18 (1), 99-120.
- Laub, J. et Sampson, R. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31 (3), 301-325.
- Lussier, P. (2005). The criminal activity of sexual offenders in adulthood: Revisiting the specialization debate. *Sexual abuse: A journal of research and treatment*, 17 (3), 269-292.
- Lussier, P. et Healy, J. (2009). Rediscovering Quetelet, again: The "aging" offender and the prediction of reoffending in a sample of adult sex offenders. *Justice quarterly*, 26 (4), 827-856.
- Meloy, M.L. (2005). The sex offender next door: An analyssis of recidivism, risk factors, and deterrence of sex offenders on probation. *Criminal justice and policy review*, 16 (2), 211-236.
- Motiuk, L.L. et Brown, S.L. (1996). Facteurs liés à la récidive chez les délinquants sexuels sous responsabilité fédérale en liberté sous condition. Division de la recherche, Service correctionnel du Canada.
- Parent, G., Guay, J.P. et Knight, R.A. (2009). Évaluation de la validité de neuf instruments chez les agresseurs sexuels adultes. *Criminologie*, 42 (2), 223-247.
- Parent, G., Guay, J.P. et Knight, R.A. (2011). An assessment of long-term risk of recidivism by adult sex offenders: One size doesn't fit all. *Criminal justice and behaviour*, 38 (2), 188-209.
- Prentky, R.A. et Lee, A.F.S. (2007). Effect of age-at-release on long term sexual reoffense rates in civilly committed sexual offenders. *Sexual abuse: A journal of research and treatment*, 19 (1), 43-59.

- Proulx, J., Perreault, C., Ouimet, M., & Guay, J.-P. (1999). Les agresseurs sexuels d'enfants: Scénarios délictuels et troubles de la personnalité. In J. Proulx, M. Cusson, & M. Ouimet (Eds.), *Les violences criminelles* (pp. 187-216) Québec, Canada: Presses de l'Université Laval.
- Proulx, J., St-Yves, M., Guay, J.-P., & Ouimet, M. (1999). Les agresseurs sexuels de femmes: Scénarios délictuels et troubles de la personnalité. In J. Proulx, M. Cusson, & M. Ouimet (Eds.), Les violences criminelles (pp. 157-185). Québec, Canada: Presses de l'Université Laval
- Proulx, J., Pellerin, B., Paradis, Y., Mc Kibben, A., Aubut, J. et Ouimet, M. (1997). Static and dynamic predictors of recidivism in sexual aggressors. *Sexual abuse : A journal of research and treatment*, 9 (1), 7-27.
- Quinsey, V.L., Rice, M.E. et Harris, G.T. (1995). Actuarial prediction of sexual recidivism. *Journal of intersonal violence*, 10 (1), 85-105.
- Rice, M.E. et Harris, G.T. (1997). Cross-validation and extension of the violence risk appraisal guide for child molesters and rapists. *Law and human behavior*, 21 (2), 231-241.
- Robitaille, C., Guay, J-P. et Savard, C. (2002). *Portrait de la clientèle correctionnelle du Québec 2001*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la DGSC du Ministère de la Sécurité publique du Québec, 128 p.
- Sampson, R.J. et Laub, J.H. (2003). Life-course desisters? Trajectories of crime among delinquents boys followed to age 70. *Criminology*, 41 (3), 555-592.
- Scalora, M.J. et Garbin, C. (2003). A multivariate analysis of sex offender recidivism. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 47 (3), 309-323.
- Sjöstedt, G. et Langström, N. (2002). Assessment of risk for criminal recidivism among rapists: A comparaison of four different measures. *Psychology, crime and law, 8*, 25-40.
- Steffensmeier, D.J., Allan, E.A., Harer, M.D. et Streifel, C. (1989). Age and the distribution of crime. *American journal of sociology*, 94 (4), 803-831.
- Thornton, D. (2002). Constructing and testing a framework for dynamic risk assessment. *Sexual abuse: A journal of research and treatment*, 14 (2), 139-153.
- Thornton, D., Mann, R., Webster, S., Blud, L., Travers, R., Friendship, C. et Erikson, M. (2003). *Distinguishing and combining risks for sexual and violent recidivism.* In R. Prentky, E. Janus et M. Seto (Eds.), Understanding and managing sexually coercive behavior. New York: Annals of the New York Academy of sciences, 989, 225-235.

- Tittle, C.R. et Grasmick, H.G. (1998). Criminal behavior and age: A test of three provocative hypotheses. *The journal of criminal law and criminology*, 88 (1), 309-342.
- Tittle, C.R., Ward, D.A. et Grasmick, H.G. (2003). Gender, age and crime/deviance: A challenge to self-control theory. *Journal of research in crime and delinquency*, 40 (4), 426-453.
- Uggen, C. (2000). Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age emplyment and recidivism. *American sociological review*, 67, 529-546.
- Uzoaba, J.H.E. (1998). *La gestion des délinquants âgés : Où en sommes-Nous?* Division de la recherche, Service correctionnel du Canada.

ANNEXE 1

Indicateurs des outils actuariels à l'étude.

The Violence Risk Assessment Guide (VRAG)

- 1- Score à l'échelle de psychopathie de Hare (PCL-R; Hare, 1991)
- 2- Trouble d'adaptation scolaire
- 3- Diagnostic d'un trouble de la personnalité selon le DSM III
- 4- Âge lors du délit répertorié
- 5- A habité avec ses deux parents jusqu'à l'âge de 16 ans
- 6- Antécédents de bris de conditions libératoires
- 7- Antécédents criminels non violents
- 8- Statut marital
- 9- Diagnostic de schizophrénie selon le DSM III
- 10-Blessures subies par les victimes
- 11- Historique de problème d'alcool
- 12- Victime de genre féminin (délit répertorié)

The Sex Offender Risk Appraisal Guide (SORAG)

- 1- A habité avec ses deux parents jusqu'à l'âge de 16 ans
- 2- Trouble d'adaptation scolaire
- 3- Historique de problème d'alcool
- 4- Statut marital
- 5- Antécédents criminels non violents
- 6- Antécédents de bris de conditions libératoires
- 7- Âge lors du délit répertorié
- 8- Blessures subies par les victimes
- 9- Victime de genre féminin
- 10-Diagnostic d'un trouble de la personnalité selon le DSM III
- 11-Diagnostic de schizophrénie selon le DSM III
- 12-Score à l'Échelle de psychopathie de Hare (PCL-R; Hare, 1991)
- 13- Antécédents criminels violents
- 14-Nombre d'antécédents criminels sexuels
- 15-Antécédents sexuels sur des filles de moins de 14 ans
- 16-Résultats de la pléthysmographie

The Rapid Risk Assessment for Sex Offence Recidivism (RRASOR)

- 1- Infractions sexuelles antérieures (ne comprenant pas les infractions répertoriées)
- 2- Âge à la mise en liberté (âge actuel)
- 3- Genre des victimes
- 4- Relation avec la victime

STATIOUE-99

- 1- Jeune âge
- 2- Célibataire (Le délinquant a-t-il déjà cohabité pendant au moins deux ans avec sa partenaire ?)
- 3- Antécédents d'infraction de violence non sexuelle
- 4- Antécédents d'infractions de violence non sexuelle répertoriés
- 5- Infractions sexuelles antérieures (ne comprenant pas les infractions répertoriées)
- 6- Prononcés de sentences antérieures (ne comprenant pas les infractions répertoriées)
- 7- Condamnations pour des infractions sexuelles sans contact
- 8- Au moins une victime sans lien de parenté avec le délinquant
- 9- Au moins une victime était inconnue du délinquant au moment de la perpétration des délits
- 10- Au moins une victime de genre masculin

STATIQUE-2002

- 1- Âge lors de la mise en liberté
- 2- Prononcés de sentence pour infractions sexuelles
- 3- Arrestation comme jeune contrevenant pour une infraction sexuelle (et condamnation comme adulte pour une autre infraction)
- 4- Fréquence élevée des infractions sexuelles
- 5- Toute condamnation pour infractions sexuelles sans contact
- 6- Au moins une victime de genre masculin
- 7- Deux ou plusieurs victimes de moins de 12 ans, dont au moins une sans lien de parenté avec le délinquant
- 8- Au moins une victime sans lien de parenté avec le délinquant
- 9- Au moins une victime qui était inconnue du délinquant lors de la perpétration des délits
- 10- Arrestations / prononcés de sentences
- 11- Tout manquement aux conditions de mise en liberté
- 12- Nombre d'années sans infraction avant l'infraction répertoriée

Risk MATRIX 2000 (RM-2000) RMS

Items de la première étape

- 1- Nombre d'occasions de sentences pour un délit sexuel
- 2- Nombre d'occasions de sentences pour n'importe quel type de délit
- 3- Âge lors de la mise en liberté

Items de la deuxième étape

- 4- Au moins une condamnation pour un délit sexuel avec une victime de genre masculin
- 5- Au moins une condamnation pour un délit sexuel avec une victime étrangère
- 6- Célibataire (jamais marié)
- 7- Au moins une condamnation pour un délit sexuel sans contact

RMV

- 1- Âge lors de la libération
- 2- Nombre d'accusations violentes inscrites à la fiche criminelle moins le nombre de prononcés de sentences pour un délit violent
- 3- Au moins une condamnation pour vol

RMV

Le RMV est la combinaison du RMS et du RMV en additionnant les scores obtenus à ces deux instruments.

The Minnesota Sex Offender Screening Tool (Mn-SOST-R) Facteurs statiques et historiques

- 1- Nombre de condamnations sexuelles (incluant le délit répertorié)
- 2- Temps écoulé depuis le premier délit
- 3- Est-ce que le délinquant était sous une forme de supervision lorsqu'il a commis au moins un délit sexuel pour lequel il a éventuellement été accusé ou condamné ?
- 4- Est-ce qu'au moins un délit sexuel (accusé ou condamné) a été commis dans un endroit public ?
- 5- Est-ce que la force ou la menace d'employer la force furent utilisées pour parvenir à un délit sexuel (accusé ou condamné ?)
- 6- Est-ce qu'au moins un délit sexuel (accusé ou condamné) implique plusieurs infractions sur une même victime lors d'un seul événement ?
- 7- Nombre de différents groupes d'âge qui ont été victimes dans tous les délits sexuels (accusé ou condamné)
- 8- Délit contre des victimes âgées de 13 à 15 ans, alors que l'agresseur était âgé de 5 ans ou plus que les victimes lors du délit (accusé ou condamné)
- 9- Au moins une victime étrangère dans un des délits sexuels (accusé ou condamné)
- 10-Est-ce qu'il y des évidences de comportements antisociaux à l'adolescence dans les dossiers ?
- 11-Historique d'abus d'alcool ou de drogue (12 mois avant le délit répertorié)
- 12- Emploi (12 mois avant le délit répertorié)

Facteurs dynamiques/institutionnels

- 13-Antécédents d'événements disciplinaires lors de l'incarcération (n'inclut pas les échecs à suivre une thérapie)
- 14-Traitement de la toxicomanie lors de l'incarcération ou de la mise en libération
- 15-Traitement pour délinquants sexuels pendant l'incarcération ou lors de la mise en liberté
- 16-Âge du délinquant lors de la mise en liberté

Sexual Violence Risk-20 (SVR-20)

Adaptation psychosociale:

- 1- Déviance sexuelle
- 2- Victime d'abus durant l'enfance
- 3- Score à l'échelle de psychopathie de Hare
- 4- Maladie mentale grave
- 5- Problème d'abus de substances
- 6- Idées suicidaires / d'homicide
- 7- Problèmes interpersonnels
- 8- Problèmes d'employabilité
- 9- Antécédents de délits violents non sexuels
- 10- Antécédents de délits non violents
- 11- Échec antérieur de supervision

Infractions sexuelles:

- 12-Délits sexuels fréquents
- 13-Plusieurs types de délits sexuels
- 14-Blessures infligées aux victimes lors des délits sexuels
- 15-Usage d'une arme ou de menaces de mort lors des délits sexuels
- 16- Augmentation de la fréquence ou de la sévérité des délits sexuels
- 17- Minimisation extrême ou déni des délits sexuels
- 18- Attitudes favorables aux délits sexuels

Projets d'avenir:

- 19- Absence de projets d'avenir réalistes
- 20- Attitudes négatives à l'égard de l'intervention

PCL-R

Facteur 1

- 1- Charme superficiel
- 2- Grandiosité
- 3- Mensonge pathologique
- 4- Manipulation
- 5- Manque de remords ou de culpabilité
- 6- Peu d'affect
- 7- Manque d'empathie
- 8- N'accepte pas la responsabilité de ses propres actions

Facteur 2

- 9- Besoin constant de stimulation, s'ennuie facilement
- 10-Style de vie parasitaire
- 11-Faible contrôle de ses comportements
- 12-Problèmes de comportements précoces
- 13- Manque de buts réalistes à long terme
- 14-Impulsivité
- 15-Irresponsabilité
- 16- Délinquance juvénile
- 17-Bris de probation

Items additionnels:

- 18- Promiscuité sexuelle
- 19- Plusieurs relations amoureuses à court terme
- 20- Versatilité criminelle

ANNEXE 2

Diagrammes à moustaches.

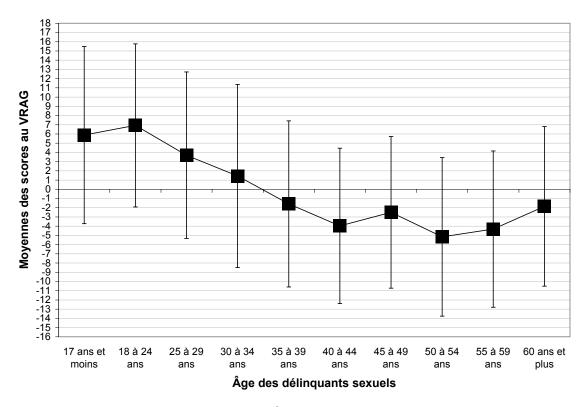


Figure A. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du VRAG.

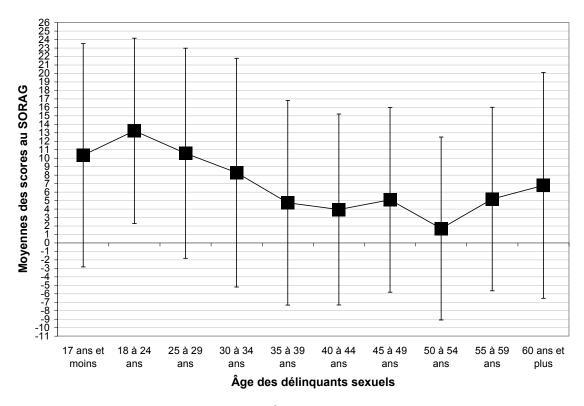


Figure B. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du SORAG.

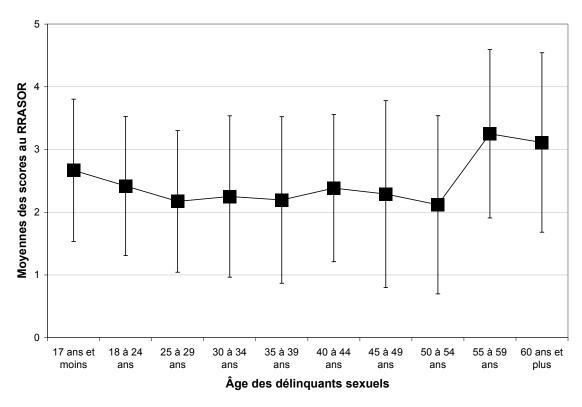


Figure C. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RRASOR.

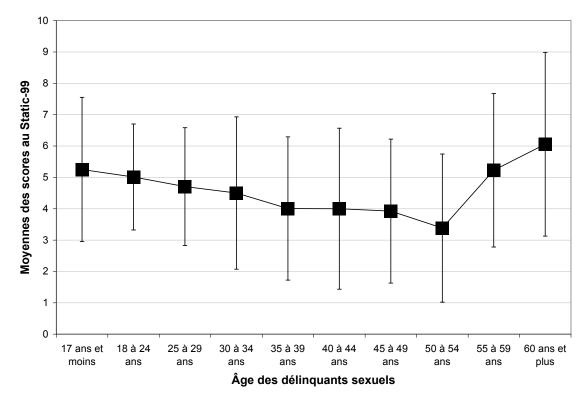


Figure D. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction de la Statique-99.

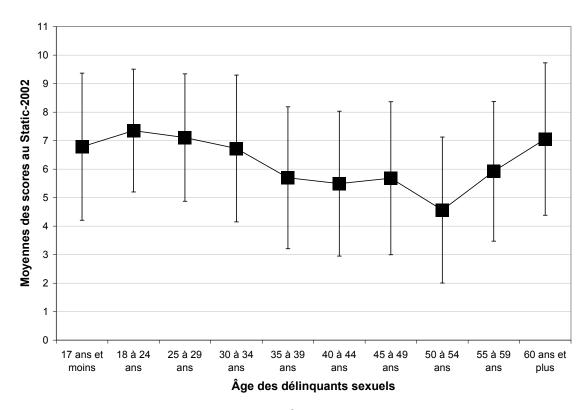


Figure E. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction de la Statique-2002.

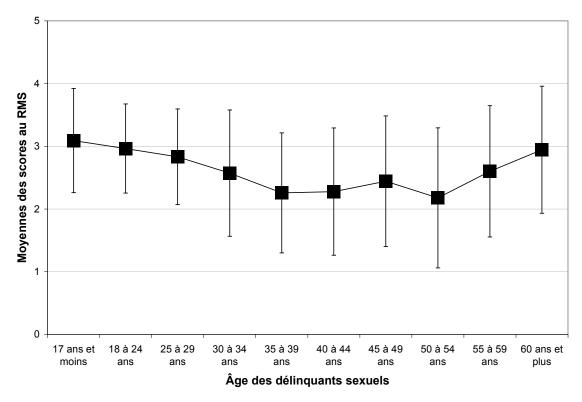


Figure F. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RMS.

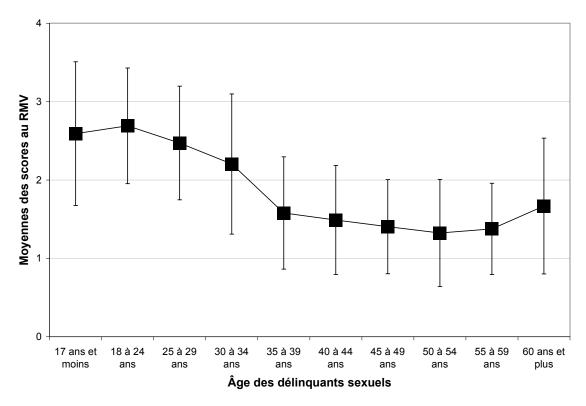


Figure G. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RMV.

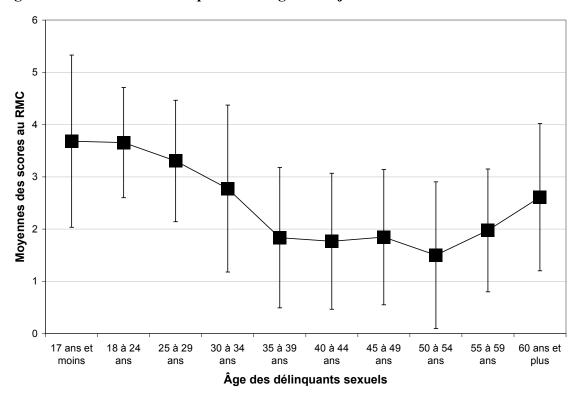


Figure H. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du RMC.

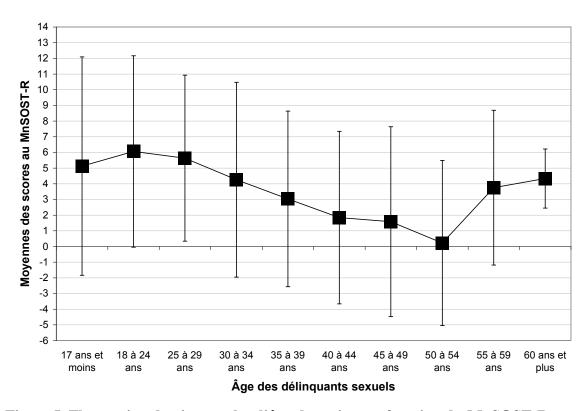


Figure I. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du MnSOST-R.

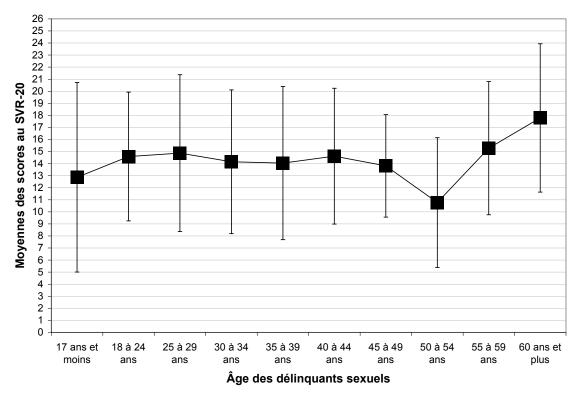


Figure J. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du SVR-20.

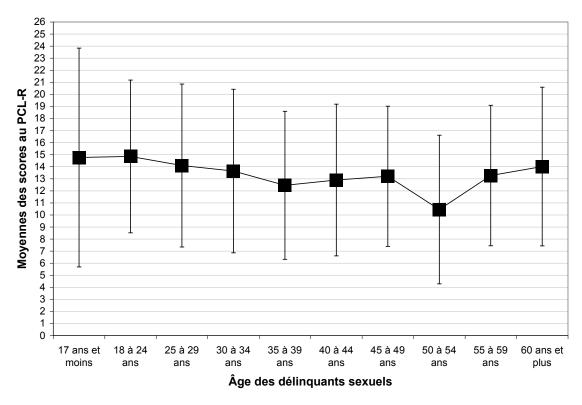


Figure K. Fluctuation du risque selon l'âge des sujets en fonction du PCL-R.